



Compte rendu provisoire

Quatre-vingt-neuvième session, Genève, 2001

Dixième séance

Jeudi 14 juin 2001, 10 h 15

Présidence de M. Parrot et de M. Donato

RATIFICATION D'UNE CONVENTION PAR LE SULTANAT D'OMAN

Original anglais: Le PRÉSIDENT (M. PARROT) — Avant d'entamer nos travaux, je vais donner la parole à la Greffière de la Conférence qui a une communication à nous faire.

Original anglais: La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE — J'ai le plaisir d'annoncer à la Conférence que le 11 juin 2001 le Directeur général a enregistré la ratification par le Sultanat d'Oman de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

PREMIER RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS: PRÉSENTATION DU RAPPORT DONT LA CONFÉRENCE PREND ACTE

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Le premier point inscrit à l'ordre du jour concerne le premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. Ce rapport ayant été adopté à l'unanimité par la Commission de vérification des pouvoirs, j'invite la Conférence à en prendre acte, ainsi que le recommande le paragraphe 21 du rapport.

(Il est pris acte du rapport.)

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (*suite*)

Original anglais: Le PRÉSIDENT — Nous reprenons donc maintenant le débat sur les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original allemand: M. SZABÓ (*délégué des travailleurs, Hongrie*) — En tant que représentant des organisations hongroises de travailleurs, je félicite M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection et je lui souhaite, comme à tous les autres responsables de cette Conférence, qu'elle soit couronnée de succès.

Le Conseil national du BIT fonctionne en Hongrie comme forum consultatif tripartite depuis mai 1999.

Une des tâches les plus importantes de ce conseil est de proposer l'adoption de conventions qui n'ont pas encore été ratifiées.

Les travailleurs, profitant de cette possibilité qui leur est donnée, ont proposé, en avril, un premier train de conventions à ratifier. Cette proposition vise

à examiner la possibilité de ratifier les conventions sur les mesures d'accompagnement des formes de travail atypiques, sur les mesures d'aide visant à réconcilier la famille et le travail, ainsi que la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952. Pour ce qui est de l'assurance sociale, nous protestons résolument et émettons également de vives critiques à l'égard des conventions du BIT sur le développement.

Après que le gouvernement hongrois eut supprimé les instances de sécurité sociale, le Conseil national pour les questions relatives à l'OIT et le bureau régional de l'OIT à Budapest ont passé en décembre un accord de coopération pour deux ans. Ces syndicats ont soutenu activement cet accord car, dans ce cadre-là, le BIT pourra promouvoir le développement des relations de travail entre les partenaires sociaux sur quatre points: les droits fondamentaux, l'emploi, la sécurité sociale et le dialogue social. Ce dernier point est un enjeu particulier car les syndicats estiment que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Ils exigent de la part du gouvernement des mesures claires afin de promouvoir un dialogue couronné de succès et d'améliorer les conditions de signature des accords.

La relation entre les syndicats et le gouvernement a été influencée de manière peu favorable, au vu des travailleurs, par le gouvernement. Il y a eu en effet une modification de la législation du travail. Les syndicats ont exprimé leur protestation en organisant d'importantes manifestations.

Cette situation a poussé les confédérations de syndicats à coopérer étroitement et à concerter leur action. Presque partout dans le monde, les travailleurs vivent dans des conditions peu satisfaisantes. C'est pourquoi nous saluons une recommandation qui accorde une attention particulière aux conditions de vie et à la protection de la santé et de l'intégrité physique des personnes qui travaillent dans l'agriculture, et cela de manière propre au secteur rural.

Nous allons, pour notre part, tout mettre en œuvre afin que le gouvernement hongrois fasse partie des premiers gouvernements à se rallier à cet accord.

Nos succès communs pourraient servir de phare et de jalon sur le chemin que nous devons prendre. Nous pourrions ainsi atteindre l'objectif d'un travail décent pour tous.

Original arabe: M. AL-NAMLAH (*ministre du Travail et des Affaires sociales, Arabie saoudite*) — Au nom de Dieu, Clément, Miséricordieux. Je voudrais tout d'abord exprimer à la Présidente de la Conférence en mon nom propre et au nom de la délégation du Royaume d'Arabie saoudite mes félicitations pour son élection à la tête de cette Conférence. Je suis

convaincu que, grâce à ses hautes qualités, elle saura mener les travaux de cette Conférence à bon port.

La délégation de l'Arabie saoudite s'attend à une session réussie sous la direction de la présidence, contribuant ainsi à l'approfondissement du dialogue et des échanges de vue.

Je voudrais transmettre les salutations du serviteur de deux lieux saints, sa Majesté le Roi Fahd Ibn Abdelaziz Al Saoud, Roi de l'Arabie saoudite, son Altesse le prince héritier l'émir Abdallah Ibn Abdelaziz et le deuxième Vice-Premier ministre son Altesse l'émir Soltan Ibn Abdelaziz Al Saoud et le ministre de la Défense et leurs souhaits de succès à notre Conférence.

Je suis heureux aussi d'exprimer mon appréciation pour les efforts déployés par le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, et en particulier pour son rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial* et le souci du Directeur général d'assurer le suivi du programme du travail décent établi il y a deux ans.

La délégation de l'Arabie saoudite partage la préoccupation du Directeur général de voir ce déficit mondial dans le travail décent et nous estimons qu'il faut intensifier nos efforts afin de réduire ce déficit. Le travail décent devrait aussi être une partie de la stratégie du développement.

Le gouvernement de l'Arabie saoudite a le souci permanent de fournir un travail décent à tous ceux qui travaillent sur son territoire, qu'il s'agisse de citoyens saoudiens ou de travailleurs d'autres nationalités. Il a accordé une grande importance à tout ce qui a trait aux travailleurs et à l'environnement du travail. La législation du travail du Royaume a accordé une importance aux principes du travail décent qui respecte la dignité du travailleur, garantit ses droits et le protège de la discrimination sous toutes ses formes. Il a établi également une loi sur les assurances sociales, humaine et solidaire qui fournit aux travailleurs et à leurs familles, après leur décès, des pensions de retraite et des indemnités importantes en cas de vieillesse, d'incapacité, de décès et d'accidents du travail. L'Etat met l'accent aussi sur l'amélioration de la productivité et de la performance des travailleurs et l'élargissement de la capacité d'absorption du secteur privé afin de recruter le nombre croissant de diplômés — hommes et femmes — et de leur fournir un travail décent.

Nous avons également créé une base de données complète et précise sur le marché du travail et nous avons mis en place les mécanismes nécessaires à cette fin. La dernière réalisation de l'Etat à ce propos est la création du Fonds de développement de ressources humaines et les règles de constitution des comités des travailleurs dans les entreprises.

Nul doute que l'accueil dans le Royaume d'un nombre toujours croissant de travailleurs de nationalités différentes qui travaillent côte à côte avec les travailleurs saoudiens dans un climat de sécurité et de quiétude est une preuve irréfutable de la capacité du marché du Royaume à fournir des emplois adéquats dans le cadre de la justice et de la dignité humaine.

L'ordre du jour de cette session comporte beaucoup de thèmes importants parmi lesquels le thème de la sécurité sociale ou des assurances sociales qui est l'un des composants les plus importants du travail décent. A cette occasion, je voudrais signaler la loi sur les assurances sociales en Arabie saoudite, promulguée en 1389 H correspondant à 1969 et qui a été amendée en 1421 H, correspondant à l'an 2000 afin de

l'adapter aux besoins et aux nouvelles circonstances sociales. Cette loi incarne en fait un idéal de stabilité et de solidarité sociale et cela grâce aux prestations fournies aux assurés par l'Etablissement public des assurances sociales.

Dans le domaine des associations coopératives, le gouvernement du Royaume a accordé une grande importance aux coopératives et au renforcement de leurs capacités, convaincu que ces coopératives sont à même de contribuer à la réalisation du développement économique et social.

En conclusion, je voudrais affirmer le soutien du gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite aux efforts de l'OIT et à ses objectifs stratégiques afin d'atteindre les idéaux nobles et la justice sociale.

Je voudrais présenter au Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, et à tous ses collaborateurs au Bureau et dans les bureaux régionaux, mes profonds remerciements pour les efforts déployés dans la préparation des documents présentés à cette Conférence.

Je voudrais remercier et exprimer mon appréciation au Conseil d'administration de l'OIT et à tous les pays amis qui nous ont soutenus pour réunir la séance spéciale chargée d'examiner la situation des travailleurs arabes en Palestine et dans les territoires arabes occupés. J'appelle la communauté internationale et cette Organisation à assumer leurs responsabilités et à prendre les mesures nécessaires afin que les travailleurs en Palestine jouissent de leurs droits humains les plus élémentaires dans l'exercice du travail.

Je voudrais remercier également nos frères, les interprètes, pour leurs efforts qui nous permettent de nous comprendre entre nous dans toutes les langues de travail.

Je vous remercie en souhaitant à notre Conférence plein succès.

Original turc: M. MERAL (délégué des travailleurs, Turquie) — J'adresse mes salutations les plus profondes au nom des travailleurs de la Turquie et je félicite le Directeur général pour le succès de ses activités durant l'année passée.

Le rapport présenté à cette Conférence par le Directeur général a énoncé avec beaucoup de succès les objectifs de base des travailleurs dans tous les pays. Aujourd'hui, afin d'assurer à tous des conditions de travail acceptables, les gouvernements devraient avoir pour but de fournir un travail décent. Malheureusement, de nombreux gouvernements dans le monde n'assument pas cette responsabilité.

En Turquie cependant, malgré les deux crises économiques graves qui ont eu lieu l'année dernière et malgré les interventions du FMI et de la Banque mondiale qui sont incompatibles avec la souveraineté nationale, notre gouvernement a tenté de résoudre les problèmes des travailleurs. Dans mon pays, le dialogue social, conformément aux principes de l'OIT, a contribué l'année dernière à la solution de nombreux problèmes importants.

Un projet de loi préparé par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale conformément à la convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, ratifié par la Turquie, a été soumis au Conseil des ministres le 28 mai 2001. Ce projet de loi a été préparé sur la base d'un excellent mécanisme de consultation tripartite et, malgré certains défauts, il présente un très grand intérêt pour mon pays et pour les travailleurs.

Je remercie le ministre du Travail et de la Sécurité sociale pour ses réalisations dans ce domaine et

j'invite mon gouvernement à accélérer la procédure d'adoption de cette loi.

Malgré toute la pression exercée par le FMI à la suite de la dernière crise économique dans mon pays, un accord-cadre fondé sur la bonne volonté mutuelle a été conclu entre le gouvernement et ma confédération sans qu'il y ait eu besoin de recourir à des actions de revendication. Par ailleurs, le gouvernement a fait un pas en avant en faveur des travailleurs en commençant à accorder des contrats à durée indéterminée aux travailleurs du secteur public qui étaient jusqu'alors employés pour des périodes de courte durée sur la base de contrats à durée déterminée pour un travail de nature continue. Les promesses du gouvernement, telles que stipulées dans l'accord-cadre conclu avec ma confédération, de ne pas mettre à pied des travailleurs du secteur public et de réintégrer dans d'autres établissements les travailleurs qui avaient été licenciés en raison de la privatisation, ont largement contribué à la paix sociale dans mon pays. Toutefois, malgré ces développements positifs, les travailleurs de mon pays ont encore des problèmes importants.

La mondialisation dans l'intérêt du capital transnational a accru le chômage, la pauvreté et l'inégalité dans la répartition des revenus. En raison de la mise en application des politiques imposées par des institutions comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC, des entreprises font faillite et des dizaines de milliers de travailleurs sont mis à pied. Par suite des politiques agricoles qui ont été imposées, des centaines de milliers de paysans abandonnent chaque année leur terre et émigrent dans les cités, grossissant ainsi les rangs des chômeurs. Sous sa forme actuelle, la mondialisation rend les riches encore plus riches et condamne les pauvres à la faim. L'emploi clandestin est en augmentation. J'invite donc l'OIT, dans ses relations avec les institutions, à les mettre en garde contre les politiques qu'ils imposent aux pays en développement et qui sont contraires aux objectifs fondamentaux de l'OIT.

Parmi nos autres problèmes urgents, figurent les dispositions de notre législation du travail qui ne sont pas en harmonie avec les conventions ratifiées de l'OIT, la grève récemment interrompue et l'absence de règles concernant les droits syndicaux des fonctionnaires, conformément aux principes de l'OIT.

Des pressions ont aussi été exercées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur la sécurité sociale, qui est l'un des thèmes inscrits cette année à l'ordre du jour de la Conférence. Les travailleurs de Turquie sont absolument contre la privatisation de la sécurité sociale.

J'espère que le gouvernement supprimera les obstacles au plein exercice par tous les travailleurs des droits d'organisation, de négociation collective et de grève. Ces mesures sont les revendications légitimes de mon peuple et elles accéléreront l'accession de la Turquie à l'Union européenne.

La Turquie est le seul pays séculier et le pays le plus démocratique de la région. Ces caractéristiques se renforcent encore actuellement. Le droit le plus important de l'être humain, c'est le droit à la vie. Les plus grands ennemis de ce droit, ce sont les guerres et la terreur. Les guerres et la terreur sont les obstacles les plus grands à la démocratisation et à la création d'emplois décents. C'est pourquoi les marchands d'armes et les fauteurs de guerre et de terreur devraient être privés du droit même de s'exprimer au sujet des droits de l'homme.

La Turquie a une tradition démocratique bien établie. Elle possède les voies et les mécanismes nécessaires pour le dialogue. Je suis sûr que mon gouvernement a compris le pouvoir et l'importance du mouvement ouvrier et qu'il prendra les mesures nécessaires pour résoudre nos problèmes.

Je souhaite à la 89^e session de la Conférence sous la présidence de M^{me} A. Sto. Tomas un plein succès dans la défense des droits des travailleurs, la promotion de la justice sociale et une paix sociale durable.

Original anglais: M. ABDUL LATIFF (*vice-ministre des Ressources humaines, Malaisie*) — Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter M^{me} la Présidente à l'occasion de son élection à l'unanimité à la tête de cette 89^e session de la Conférence internationale du Travail. La délégation de la Malaisie est convaincue que, sous sa direction éclairée, cette Conférence atteindra les objectifs souhaités.

L'OIT, en tant qu'organisation luttant pour la justice sociale, a déjà parcouru un long chemin depuis sa création en 1919. Par ses divers instruments — ses conventions et recommandations — l'Organisation a bien servi les intérêts des travailleurs du monde entier. Toutefois, nous sommes préoccupés par certains faits survenus récemment sur la scène internationale: l'on tente de lier des éléments exogènes aux normes du travail pour suivre d'autres buts; l'on tente à nouveau de lier les normes du travail au commerce international; l'on tente également de lier l'aide financière et l'aide technique aux normes du travail, en demandant aux pays bénéficiaires de ratifier certaines conventions avant de débloquent les fonds. On impose des mesures de sanction lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

Comme nous le savons, la capacité de respecter les conventions dépend beaucoup de la situation économique du pays concerné. Nous pensons que ces mesures contraignantes ne sont pas dans l'intérêt des travailleurs et du pays dans son ensemble. La Déclaration ministérielle de Singapour de décembre 1996 a reconnu l'OIT comme étant l'organisation compétente pour établir les normes du travail et pour traiter les questions qui y sont liées. Malgré cette déclaration, certains Membres préconisent la promotion des normes du travail par des organisations autres que l'OIT. Il faudrait mettre un terme à cette attitude. Nous n'avons aucun doute quant au dynamisme de notre Organisation et à sa capacité de promouvoir ses propres instruments. Toute interférence extérieure à cet égard devrait être immédiatement rejetée par tous les membres de cette auguste assemblée.

Le Rapport sur l'emploi dans le monde 2001 a attiré notre attention sur la dure réalité de la situation de l'emploi à l'échelle mondiale. Nous avons une estimation de 160 millions de chômeurs et de 850 millions de personnes sous-employées. Autre motif de préoccupation: 500 millions de travailleurs et leur famille vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue. Au vu de cette réalité, nous sommes enclins à nourrir des doutes quant aux vertus de la mondialisation dans sa forme actuelle. L'apparition des technologies de l'information et de la communication (TIC) a stimulé le développement du commerce international. Or la grande majorité des pays ne sont pas suffisamment équipés pour tirer parti de ce nouveau phénomène. Dans certains secteurs économiques, la pénétration des TIC a permis de créer de nouveaux emplois, mais elle en a supprimé d'autres dans les secteurs frappés

d'obsolescence. Il est donc impératif que les pays Membres se penchent sur les nouvelles tendances qui se manifestent dans le domaine de l'emploi.

Il faut insister sur le fait que les qualifications et les connaissances à acquérir par la population active devraient être élargies, polyvalentes et pratiques. Ces nouvelles compétences devraient permettre à chacun de faire face aux changements rapides du monde du travail et de s'adapter aux nouvelles technologies. On pourra ainsi passer en douceur de l'économie de la production à l'économie numérique.

En Malaisie, notre gouvernement a mis en place plusieurs mesures dans ce sens. Nos politiques, programmes et établissements de formation ont adopté les TIC afin de former et de recycler la population active, pour qu'elle puisse répondre aux besoins du marché du travail. L'augmentation des investissements en connaissance et en savoir-faire et pour favoriser l'employabilité à tous les niveaux est essentielle pour maintenir notre compétitivité sur le marché mondial. Le système d'enseignement, du jardin d'enfants à l'université, est en cours de réorganisation pour lui permettre de répondre aux besoins de la cyber-économie en matière de ressources humaines. Le système de formation continu fait l'objet d'une promotion pour permettre aux travailleurs de mettre à jour leurs connaissances en permanence.

Le gouvernement de la Malaisie soutient le Programme pour le travail décent tel qu'il est proposé par le Directeur général dans son rapport. Nous reconnaissons la nécessité de politiques économiques et sociales cohérentes pour réaliser ce programme. Toutefois, il faut souligner que la création d'emplois est le fondement de toute amélioration du niveau de vie de la communauté des travailleurs. Il faut donc définir des politiques économiques appropriées pour créer des conditions favorables à l'investissement, et, partant, à la création d'emplois. Dans cet objectif, le rôle des gouvernements requiert le soutien de toutes les couches de la société pour assurer son efficacité. Le Programme pour le travail décent ne se matérialisera que lorsque nous aurons obtenu la compréhension mutuelle, la coopération et l'engagement des différentes parties concernées pour promouvoir ce projet social. A cet égard, le budget de l'OIT pour le prochain biennium (2002-2003) est clairement centré sur la promotion du travail décent. Nous appuyons la proposition faite par le Directeur général pour un budget à croissance réelle zéro.

La délégation de la Malaisie se réjouit des efforts entrepris par l'OIT pour redéfinir la procédure d'élaboration des normes et ses mécanismes de suivi. Le groupe Asie-Pacifique a soulevé plusieurs questions concernant la transparence quant au choix des cas, l'utilisation de la promotion pour la mise en œuvre des conventions ratifiées, les possibilités d'éviter le double examen et les questions relatives à l'interprétation des conventions. Nous lançons un appel pressant à l'OIT pour aborder ces questions en toute objectivité et en tenant compte des différences de sensibilité en matière socioculturelle et politique que les pays membres seront amenés à rencontrer lors de la mise en œuvre des conventions ratifiées. A ce propos, le mécanisme tripartite a bien fonctionné dans mon pays lorsqu'il s'est agi de mettre en œuvre les dispositions des conventions que nous avons ratifiées. La coopération étroite des différents partenaires sociaux, qui s'est maintenue depuis l'indépendance, a permis d'assurer l'harmonie des relations

professionnelles, fondement de notre développement économique.

Enfin, l'utilité de l'OIT pour ses mandants est confirmée par le rôle qu'elle joue pour appuyer les efforts des partenaires sociaux qui cherchent à développer leurs économies et à défendre les intérêts et le bien-être des travailleurs. Nous sommes convaincus que l'Organisation est décidée à fournir l'assistance nécessaire à ses membres pour relever les nouveaux défis. Ces défis ayant une forme extrêmement dynamique, les normes du travail devraient être suffisamment souples pour répondre à ces mutations. C'est pourquoi la Conférence devrait envisager d'adopter des conventions-cadres faciles à ratifier, plutôt que trop prescriptives.

M^{me} MISSAMBO (*ministre d'Etat chargée du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Gabon*) — Permettez-moi tout d'abord d'adresser à M^{me} la Présidente mes chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de nos travaux. Cette élection consacre, à mes yeux, la présence de plus en plus affirmée et déterminante des femmes dans le monde du travail et témoigne de l'intérêt des dirigeants de notre Organisation pour l'approche genre et la promotion de l'égalité entre les sexes.

Je voudrais ensuite exprimer ma reconnaissance au Président du Conseil d'administration et au Directeur général du BIT pour la qualité des rapports présentés dont la densité et la clarté favorisent des discussions interactives et constructives sur les questions qui y sont soulevées.

Parlant de ces questions, celle liée à la réduction du déficit de travail décent a particulièrement retenu mon attention. La lecture du rapport du Directeur général du BIT fait apparaître le travail décent comme une notion protéiforme dont la définition est qu'il est un travail productif, exercé dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité, de dignité humaine et permettant à tout travailleur de profiter des fruits de la croissance et du progrès.

Ainsi compris, le concept de travail décent me semble se rapporter à la justice et à l'inclusion sociales. Comment concilier alors ces préoccupations d'ordre social avec les impératifs de rentabilité et de maximisation des profits induits par la mondialisation? La réponse à cette question épineuse me semble résider dans la combinaison de plusieurs facteurs, notamment: l'éducation et la formation des hommes et des femmes; la valorisation du potentiel humain et le renforcement de ses capacités; la modernisation des relations sociales et le développement du paritarisme; l'accès aux nouvelles technologies; la lutte contre l'esclavage et le travail forcé ou obligatoire, celui des enfants notamment; la lutte contre la pauvreté.

Grâce aux connaissances et au savoir-faire qu'elles permettent d'acquérir, aux compétences diverses qu'elles développent, l'éducation, la formation, la sécurité et la santé au travail sont des éléments déterminants de l'emploi, de la productivité, de la compétitivité et de l'amélioration des conditions de vie. Elles profitent aussi bien aux personnes physiques qu'à l'Etat et aux entreprises. En cela, elles jouent un rôle décisif dans la poursuite de l'objectif de travail décent.

Il nous importe donc, à nous pays en développement surtout, de repenser et restructurer nos systèmes respectifs de formation professionnelle et

d'emploi, en les réorientant vers les exigences actuelles de la mondialisation.

C'est là, à mon avis, une condition nécessaire de l'adaptation de nos travailleurs aux progrès techniques et technologiques et aux mutations en cours. La réforme de la formation professionnelle doit également favoriser l'essor de l'auto-emploi et développer l'entreprenariat.

Pour lutter contre le chômage et l'exclusion, mon pays s'est déjà engagé dans cette voie en procédant, en la matière, à la refonte de tout le dispositif normatif et en organisant des forums régionaux de l'emploi dont le but essentiel est de promouvoir l'emploi et relier la formation professionnelle aux besoins de l'économie nationale.

Ces forums régionaux seront couronnés par un grand forum national qui nous permettra d'élaborer, grâce à une approche participative, un plan national de l'emploi. C'est dire que nous sommes en phase avec l'OIT qui a prévu d'organiser en novembre 2001 un forum mondial de l'emploi dont nous saluons l'initiative.

Dans la perspective de réduction du déficit de travail décent, nous attendons que l'OIT raffermisse son partenariat avec les autres organisations agissant dans ce domaine, notamment l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, et les institutions financières internationales qui ne tiennent pas toujours compte de la dimension sociale dans leurs programmes d'ajustement structurel. Dans ce sens, nous appuyons la proposition du Directeur général de renforcer le groupe de travail sur la mondialisation.

Nous souhaitons également le renforcement du partenariat de l'OIT avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'OIM, dont le nouveau programme MIDA (migrations pour le développement en Afrique), adopté au cours d'un récent atelier régional organisé dans mon pays, paraît porteur dans l'optique du renforcement des capacités de notre continent et du redéploiement des compétences de la diaspora africaine dans nos pays.

Le travail décent ne peut s'accommoder de l'esclavage ni du travail forcé ou obligatoire. Sans anticiper sur les débats qui auront lieu sur cette question, je tiens à signaler qu'au Gabon nous assimilons l'esclavage et le travail des enfants à des crimes contre l'humanité. Ayant déjà ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et pour éviter la propagation de ce fléau, mon pays a entrepris d'édicter des normes dissuasives et hautement répressives à l'encontre de ceux qui seraient reconnus auteurs de ces crimes. C'est ainsi qu'un projet de loi révisant notre code pénal, afin d'y introduire l'infraction de trafic d'enfants, et un projet de décret interdisant le travail des mineurs sont en voie d'adoption. Ils s'ajoutent aux autres instruments déjà en vigueur, notamment le code du travail.

De même, des mesures ont été prises pour recueillir les enfants victimes d'un trafic organisé par les communautés étrangères installées chez nous, les rapatrier dans des conditions décentes et favoriser leur insertion dans leur pays d'origine.

Je voudrais terminer en disant que travail décent et développement sont interdépendants. Les nouvelles obligations économiques et financières des entreprises et des Etats ne doivent pas faire oublier que toute politique économique, au-delà des intérêts privés, doit viser principalement le bien-être collectif. La solidarité apparaît dans ce contexte comme une notion

fondamentale qui doit être désormais le leitmotiv commun à tous.

Dans mon pays, le Président de la République, son Excellence El Hadj Omar Bongo, l'a bien compris en instituant, le 25 mai de chaque année, une journée nationale de la solidarité. La première édition, célébrée le 25 mai dernier, a été l'occasion pour le gouvernement et la société civile de jeter ensemble un regard sur les programmes liés à l'évolution de notre société. Elle a donné lieu à un fort élan de solidarité en faveur de l'enfance en difficulté.

Il nous paraît donc impératif pour l'OIT de renforcer ses actions de sensibilisation sur ce concept afin que chacun comprenne que l'économie doit servir l'homme et non s'en servir au point de l'asservir.

Original arabe: M. M'HENNI (ministre des Affaires sociales, Tunisie) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je voudrais, au début de mon intervention, présenter mes sincères félicitations à M^{me} A. Sto. Tomas à l'occasion de son élection à la présidence de la présente session ainsi qu'aux autres Membres du Bureau, en leur souhaitant le succès et la réussite dans leurs tâches.

Je voudrais également saluer les efforts louables déployés par l'Organisation internationale du Travail et son Directeur général, M. Juan Somavia, pour que l'Organisation puisse occuper la place qui lui sied dans le nouveau système mondial et ce, grâce à son action inlassable pour conférer au développement économique une dimension humaine.

La qualité et la richesse des rapports soumis à notre Conférence témoignent de ces efforts louables.

Le rapport du Directeur général a examiné les moyens susceptibles de concrétiser le concept de travail décent et ce, par le biais de la mise en œuvre effective des quatre objectifs stratégiques, à savoir, les droits de l'homme au travail, la protection sociale, l'emploi et le dialogue social.

Si nous partageons l'avis concernant le lien indissociable existant entre ces quatre objectifs, nous sommes convaincus que l'emploi, vu qu'il garantit la dignité de l'homme, demeure le grand défi de toute action de développement. Nous espérons que le premier forum sur l'emploi, qui se tiendra à Genève au cours du mois de novembre prochain, permettra de dégager des idées pratiques quant aux voies et moyens susceptibles de promouvoir l'emploi et de fournir un travail décent.

Nous sommes également d'accord avec le Directeur général sur le lien nécessaire entre développement économique et progrès social et la Conférence mondiale contre le racisme qui se tiendra à Durban, Afrique du Sud, est une occasion importante pour réaliser la justice et fournir le travail décent. Nous sommes également d'accord avec le Directeur général sur le fait que la garantie de travail décent ne relève pas uniquement de la seule responsabilité du Bureau international du Travail et des ministères du Travail, mais est également une responsabilité individuelle et collective des Etats Membres et des partenaires sociaux.

La Tunisie, sous l'impulsion du Président Zine el-Abidine Ben Ali, a pris conscience très tôt de la nécessaire corrélation entre la dimension économique et la dimension sociale et en a fait un des principes de base de son action de développement.

En concrétisation de ces principes, la politique de développement en Tunisie a englobé l'ensemble des

catégories sociales. Les programmes, les mesures se sont multipliés pour concrétiser les droits de l'homme dans leur globalité, y compris les droits de l'homme au travail. La Tunisie a également placé la question de l'emploi en tête de ses priorités. A cet effet, de nombreux programmes pour la promotion de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ont été mis en œuvre. Par ailleurs, les programmes de solidarité ont été consolidés. Ainsi, après le Fonds de solidarité nationale 26-26 qui vise l'élimination des «zones d'ombre», la Banque tunisienne de solidarité et le Fonds national pour l'emploi ont été créés. Grâce à ces efforts, la Tunisie est parvenue, pour la première fois, à faire baisser le taux de chômage.

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT passe en revue les efforts déployés par les Etats Membres pour éliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire. Ce rapport met également en exergue la nécessité de renforcer ces efforts en vue de l'élimination des ces formes de travail.

Convaincue de l'importance et de la pertinence des principes et objectifs contenus dans la Déclaration, la Tunisie s'est attachée à être parmi les premiers pays à ratifier l'ensemble des conventions fondamentales, y compris la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957.

Elle a également œuvré pour adapter sa législation avec les normes contenues dans ces deux conventions et a concrétisé ces principes de façon effective. Nous pouvons citer dans ce cadre la consécration par la législation tunisienne de la liberté du citoyen pour le choix du travail et sa liberté d'y renoncer, l'interdiction du travail ré éducatif et de la peine des travaux forcés.

La question de la sécurité sociale revêt actuellement une importance fondamentale.

Convaincue des nombreux bienfaits de la sécurité sociale qui vient concrétiser les valeurs de solidarité et d'entraide, la Tunisie accorde un intérêt particulier à cette question. Dans ce cadre, il a été procédé à la révision des législations et au renforcement des mécanismes et structures. De même, la couverture sociale a été élargie, ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture de plus de 80 pour cent des actifs en l'an 2000, contre 55 pour cent en 1987 et contre 20 pour cent, taux moyen sur le plan mondial.

Partant de l'intérêt constant qu'il accorde à ce secteur, le Président de la République a annoncé le 1^{er} mai, à l'occasion de la Fête du travail, de nouvelles mesures d'une grande importance en vue de concrétiser l'objectif inscrit dans son programme présidentiel visant à élargir la couverture sociale à l'ensemble des catégories sociales.

La solidarité, dont la sécurité sociale est l'un des aspects les plus significatifs, n'est pas uniquement un simple principe noble, mais est également une méthode et une approche qu'il convient de généraliser pour réaliser le développement durable. La solidarité au niveau national, quelle que soit sa dimension, n'aura pas l'impact escompté si elle n'est pas accompagnée d'une action de solidarité au plan international.

Dans ce cadre, l'appel lancé par S.E. le Président de la République, pour la création d'un Fonds mondial de solidarité, a bénéficié de l'appui de nombreuses instances internationales et régionales, dont la 55^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a adopté une résolution à cet effet et a chargé M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des

Nations Unies, de procéder aux consultations nécessaires avec les Etats Membres, en vue de lui soumettre leurs propositions à ce sujet.

Il me plaît d'adresser, du haut de cette tribune, mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à appuyer cet appel humanitaire.

Je voudrais rappeler, en conclusion, que le progrès social auquel ont droit tous les peuples du monde ne saurait être concrétisé sans un climat de paix, de stabilité et de concorde. D'où l'importance d'œuvrer pour faire régner une paix juste et durable au Moyen-Orient et pour que le peuple palestinien en particulier jouisse de ses droits légitimes tels que reconnus par les Nations Unies.

Original arabe: M. AL-HAROUN (délégué des employeurs, Koweït) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. Je suis très heureux de commencer mon allocution en vous transmettant les salutations de la Chambre de commerce et d'industrie du Koweït qui s'occupe de l'organisation des employeurs dans mon pays et que je suis honoré de représenter à votre Conférence, au sein de la délégation du Koweït. Permettez-moi aussi de joindre ma voix à ceux qui m'ont précédé pour féliciter M^{me} la Présidente et les Vice-présidents. Je suis heureux que la Conférence ait placé en eux sa confiance pour diriger ses travaux et je leur souhaite à tous plein succès.

Le Directeur général, dans son rapport à cette session de la Conférence, aborde un sujet qu'il a déjà présenté à la 87^e session. Il s'agit du travail décent. A mon avis, l'examen de ce sujet important reflète la clairvoyance du Directeur général, qui estime que cette question est capitale. Je trouve que c'est un bon choix et que le sujet mérite d'être discuté dans nos débats, non seulement à cette session mais aussi à l'avenir. En effet, cette problématique a des incidences sur le bien-être de notre société, comme cela a été souligné lors du sommet mondial du développement social en 1995 à Copenhague. Ce sommet a rappelé la nécessité de réaliser le plein emploi en tant qu'objectif stratégique qui doit figurer parmi les priorités de tous les Premiers ministres et chefs d'Etat; il s'agit d'un droit sacré et les responsables de chaque pays doivent l'assurer à leurs citoyens. Le Directeur général a rappelé dans son rapport que le travail que tout Etat doit assurer à ses citoyens ne doit pas être n'importe quel travail mais le travail décent dont le rapport définit les caractéristiques. Bien que le Directeur général n'ait pas encore élaboré un projet complet permettant aux Etats Membres d'atteindre l'objectif recherché, à savoir fournir un travail décent, nous estimons que la nécessité de fournir un travail décent, en tant que slogan, pourrait servir d'objectif stratégique réalisable à long terme; cependant, aujourd'hui que la plupart des pays du monde, notamment les pays en développement, doivent faire face à des défis et des difficultés très importants pour développer leurs économies et promouvoir leurs capacités de développement, sans parler des taux de chômage en hausse, tout travail disponible est de nature à sauver les individus du chômage et du besoin. C'est ce qui est le plus urgent dans les pays en développement. Quant à la notion de travail décent, elle pourrait intervenir lorsque le progrès et la stabilité donneront aux citoyens la possibilité de choisir. Le travail décent pourrait concerner une étape avancée de la croissance économique et sociale et correspondre mieux à la situation des sociétés développées.

La deuxième partie du rapport du Directeur général parle des activités de l'OIT pendant l'année écoulée, lesquelles se caractérisent par la continuité et la diversité. Nous ne pouvons à ce propos que noter l'efficacité de l'Organisation dans l'accomplissement de ses activités. Cependant, nous espérons que le BIT mettra l'accent, à l'avenir, sur la coopération technique. Nous devons aussi élaborer de nouvelles normes susceptibles de développer les ressources humaines. Nous devons continuer à appliquer le principe du tripartisme.

Permettez-moi, avant de quitter la tribune, d'attirer à nouveau l'attention des responsables du BIT sur le fait que, et pour la deuxième année consécutive, nous avons attendu en vain le rapport du Directeur général et ses annexes. Nous espérons que cette situation ne se reproduira plus à l'avenir afin que nous soyons en mesure de l'examiner et de fournir nos commentaires à son sujet; il s'agit de l'annexe du rapport portant sur la situation des travailleurs arabes dans les territoires occupés. Il est de notre devoir d'étudier cette situation pour pouvoir améliorer les conditions des travailleurs dans les territoires arabes occupés et mettre fin aux violations de leurs droits et libertés fondamentaux.

Original chinois: M. LI (délégué gouvernemental, Chine) — Tout d'abord, permettez-moi de féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la tête de cette session de la Conférence. Mes félicitations s'adressent également aux Vice-présidents. Je suis convaincu que, sous leur conduite éclairée, nos travaux seront couronnés de succès.

L'humanité est entrée dans un nouveau siècle. Alors que nous sommes à ce carrefour important, il est essentiel que les Membres de notre Organisation se réunissent pour discuter d'une question essentielle: la façon dont nous pouvons permettre aux travailleurs et aux travailleuses d'avoir un accès égal au travail décent.

Le Directeur général, M. Somavia, s'est rendu récemment en Chine, et sa visite a été un succès. Nous nous sommes entendus sur la façon de traduire dans les faits la notion de travail décent, conformément à la situation de chaque pays.

Cette visite a ouvert un nouveau chapitre dans le renforcement de la coopération entre la Chine et l'OIT. Elle a aussi permis de renforcer les échanges amicaux entre l'OIT et les Etats Membres.

Durant le siècle dernier, les populations du monde entier, qui ont subi des guerres mondiales, des crises économiques et des catastrophes naturelles, ont œuvré sans relâche en faveur de la paix et du développement. L'histoire nous enseigne que c'est seulement en réalisant la justice sociale que nous serons à même de maintenir la paix et de renforcer le développement et la prospérité universels.

La mondialisation économique est porteuse à la fois de perspectives et de défis pour tous les pays. Tous les gouvernements prennent des mesures pour répondre à ces défis. Il faudra à la Chine, pays en développement qui compte près de 1,3 milliard d'habitants, beaucoup d'années pour offrir prospérité et travail décent à tous.

La Chine, à travers deux décennies de réformes et d'ouvertures, a mis en place un système de sécurité sociale et d'emploi adapté à sa situation. Conformément au dixième plan quinquennal du développement social et économique national que nous avons adopté

il y a peu, la Chine va approfondir ses réformes, s'ouvrir plus largement au monde, développer son économie et renforcer sa coopération internationale. Sur ces bases, elle améliorera son système de sécurité sociale et n'épargnera aucun effort pour améliorer les perspectives d'emploi productif, améliorer les conditions de travail et augmenter le niveau de vie de la population.

Nous devons mettre en place une mondialisation économique qui repose sur l'égalité et la réciprocité, une mondialisation qui bénéficie à tous et ne fasse pas de perdants. Tous les pays, qu'ils soient en développement ou développés, qu'ils soient petits ou grands, doivent bénéficier de cette mondialisation. Eliminer la pauvreté et réaliser le travail décent n'est pas seulement l'affaire des pays à l'échelle nationale, mais aussi, et c'est essentiel, la responsabilité conjointe de la communauté internationale. Néanmoins, comme l'ordre économique et politique international en vigueur, qui est à la fois irrationnel et injuste, n'a pas changé fondamentalement, le fossé entre le Nord et le Sud de même que la fraction numérique se creusent toujours davantage et les pays en développement doivent relever des défis de plus en plus difficiles en matière de développement économique. Aujourd'hui, il existe encore 160 millions de chômeurs et 500 millions de travailleurs qui vivent en deçà du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. A la lumière de ces chiffres, il importe de prendre les mesures voulues pour éliminer la pauvreté et réaliser le travail décent.

Premièrement, tous les pays doivent élaborer en urgence des stratégies de développement social visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir l'emploi. Nous souhaiterions que l'OIT inscrive la promotion de l'emploi au rang de ses priorités et qu'elle élabore des plans de coopération selon les besoins des Etats Membres et les défis que le monde du travail doit relever afin de faciliter la réduction du fossé entre le Nord et le Sud, au projet des pays en développement et pour le bien commun.

Deuxièmement, la communauté internationale doit accorder une priorité élevée à l'élimination de la pauvreté dans le cadre de la promotion du progrès social et adopter des mesures réalistes et concrètes afin d'aider les pays qui sont en retard sur le plan économique. Pour des raisons historiques, les pays développés se doivent d'assumer davantage d'obligations afin d'alléger le fardeau de la dette et de fournir une assistance technique et économique.

Les pays en développement doivent resserrer leurs rangs, maintenir la stabilité, devenir plus autonomes et stimuler leur économie d'une manière conforme à leur situation respective. Tout en exploitant leurs avantages traditionnels en matière de ressources humaines et naturelles, les pays en développement doivent promouvoir les industries de haute technologie pour combler leur retard et améliorer l'emploi sur le plan quantitatif et qualitatif.

Nous appelons les mandants tripartites à s'unir et à fournir des efforts concertés pour garantir des moyens de subsistance aux chômeurs de longue durée et aux pauvres qui sont exclus de la vie sociale et offrir un travail décent à tous les travailleurs. C'est uniquement lorsque tous les pays en développement auront pu accéder à cette prospérité que la vision de l'OIT relative au travail décent deviendra une réalité universelle.

M. SPIDLA (vice-Premier ministre du Travail et des Affaires sociales, République tchèque) — Nous som-

mes rassemblés aujourd'hui pour défendre le travail décent. Je souhaite apporter ma pierre à l'édifice qui émerge des interventions de cette Conférence sous la forme d'un message d'espoir. La République tchèque, que je représente, illustre le fait que la lutte pour le travail décent est rentable. Cette lutte doit viser tous les secteurs de l'économie en s'appuyant sur une intervention globale de l'Etat dans un cadre tripartite.

Le travail décent est rentable parce que la création de richesses passe désormais par le savoir-faire et les connaissances que seul le travail décent favorise. Aujourd'hui, les entreprises gagnantes sont celles qui comptent sur les connaissances de leurs salariés et les entrepreneurs qui réussissent sont ceux qui apportent à leurs clients un avantage en termes de savoir. Le choix du travail décent a été payant pour la République tchèque. Jadis en transition, le pays partage aujourd'hui les fruits du progrès avec ses partenaires de l'OCDE, de l'OTAN et, demain, de l'Union européenne. Nous sommes très fiers de ce succès non seulement parce qu'il nous rend l'héritage oublié de notre nation, mais aussi parce que ce succès est dû au choix politique d'avoir toujours préféré l'effort à la facilité. En effet, nous avons ainsi préféré le dialogue social à la déréglementation incontrôlée.

Tous les secteurs de l'économie doivent bénéficier des principes du travail décent. A l'heure de l'interconnexion et de la globalisation, toute poche de désocialisation ou d'exclusion est une menace pour l'ensemble de l'édifice. Ceux qui choisissent d'investir et de commercer en République tchèque sont autant motivés par l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée que par la qualité de vie. Pour réussir son implantation, une entreprise a besoin que ses employés se sentent bien à l'intérieur de ses murs. Il faut aussi qu'ils se sentent bien à l'extérieur, avec des services collectifs et des structures sociales performants. Les avantages en termes de salaire ont un rôle pour rentabiliser le développement d'une unité industrielle. Mais à long terme, c'est bien le niveau de vie de l'ensemble de la population qui justifie que l'on demeure durablement dans un pays.

A ce titre, nous sommes notamment d'ardents défenseurs du secteur coopératif. Issues d'une longue tradition, les coopératives contribuent au développement économique et social de la République tchèque et mon gouvernement s'attache à accroître leur participation dans tous les secteurs d'activité.

L'action de l'Etat est déterminante pour que le travail décent devienne un avantage, à condition d'adopter une méthode, le dialogue tripartite. Comme ailleurs en Europe, nos réformes s'appliquent parce que les représentants du monde du travail, mais aussi les organisations non gouvernementales, sont impliqués dans leur conception et dans leur mise en œuvre.

L'exemple le plus frappant est celui de la réforme des retraites. La République tchèque appartient à ce petit groupe de nations européennes qui ont inventé le principe de la répartition, mais ces nations vieillissent.

Seul le dialogue tripartite permet aujourd'hui d'anticiper efficacement les difficultés qui, sans réforme, seraient insurmontables. Avec l'appui des partenaires sociaux, nous avons ainsi ratifié le Code européen de sécurité sociale du Conseil de l'Europe.

Nous croyons aussi que notre système de retraite doit évoluer et qu'il faut se garder de l'abandonner pour passer à un système structuré par des fonds privés. Les coûts systémiques d'un tel passage seraient

considérables et feraient peser un risque inacceptable sur les revenus futurs des retraités. Au contraire, notre système évolue grâce au dialogue social qui permet de dégager un consensus à long terme. Une commission tripartite est ainsi mise à contribution sur ce sujet dans le cadre du Conseil d'entente économique et sociale.

Le travail décent est, non seulement réalisable à l'heure de la mondialisation, mais il est la condition pour que l'insertion dans cette mondialisation devienne un atout pour l'économie. En même temps, la mondialisation ne sera bénéfique à long terme que si nous parvenons à éradiquer partout la pauvreté qui, en plusieurs endroits du monde, menace l'ensemble du processus. Nous sommes donc condamnés à réussir tous ensemble.

Original anglais: M. BUCHANAN (ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Jamaïque) — La Jamaïque reconnaît l'importance qu'il convient d'accorder au thème du travail décent, qui sera débattu au cours de la Conférence.

Nous félicitons le Directeur général d'avoir choisi ce sujet qui prouve son discernement et ses qualités de dirigeant.

Nous devons maintenant traduire les principes de primauté du droit, d'emploi productif, de protection sociale et de dialogue social, dans des programmes nationaux et mondiaux.

Les implications du point de vue des mesures politiques à prendre et des défis opérationnels à relever sont considérables. Pour y répondre, nous devons mettre en commun nos idées afin de promouvoir le travail décent en tant que mouvement universel.

Nous savons d'ores et déjà que, pour que le programme relatif au travail décent soit viable et durable, les ambitions doivent tenir compte de la réalité. Il faut que les normes nationales et mondiales soient en adéquation. Il faut également qu'il existe des critères de mesure acceptables pour évaluer les progrès réalisés par des partenaires opérant dans des contextes différents.

La décence des conditions de travail est un but universel qui exige une nouvelle forme de gouvernance susceptible d'atténuer certains des effets négatifs de la mondialisation. Une nouvelle manière de gouverner est nécessaire afin d'inverser la tendance au dumping social. Il convient d'assurer la viabilité matérielle des syndicats dans le monde entier. Il faut s'élever contre la doctrine qui dit que le travail est une marchandise.

C'est une condition préalable si l'on veut combler les écarts de pouvoir entre les puissants et les plus faibles et si l'on veut assurer un climat politique plus stable. D'une manière générale, le travail décent demeurera une illusion si l'on ne met pas en place un nouveau système de gouvernance qui améliore les mécanismes actuels permettant aux individus d'exprimer leur choix et leurs revendications conformément aux normes universellement reconnues.

Au niveau national, les défis que pose la mise en œuvre du travail décent sont très grands mais peuvent être relevés. Pour être pragmatique il faut prendre comme point de départ certaines des directives spécifiques de l'OIT, à partir desquelles on peut progresser pas à pas mais résolument. Les pays en retard en la matière devraient commencer par prendre des engagements politiques au plan national en s'inspirant des travaux de recherche réalisés.

Leur quête de solutions devrait se baser sur des stratégies d'action intégrées, pratiques, complètes et complémentaires. Elles peuvent être renforcées par des systèmes de programmations pilotes qui sont utiles pour faire des expériences politiques progressives et pour un apprentissage politique rapide. Une collaboration étroite entre les parties prenantes, tripartites, les secteurs et les régions est une autre technique à laquelle on peut recourir pour promouvoir le travail décent.

Toutes ces possibilités montrent que l'établissement d'une culture du travail décent au niveau national doit être considéré comme un processus d'apprentissage social reposant sur des expériences contextuelles et comparatives.

Le problème central toutefois n'est pas une question de définition de programmes d'action ciblés. C'est plutôt une question de mobilisation et de développement de ressources qui permette une mise en œuvre stable. La Jamaïque parle en connaissance de cause des capacités et des outils nécessaires à une mise en œuvre effective dans des Etats comme le nôtre.

Une importante assistance technique sera nécessaire afin de pouvoir augmenter les capacités et affiner les outils nécessaires. Il faut accorder une priorité à l'éducation des travailleurs et des employeurs, aux objectifs de croissance économique, au respect universel des droits et à l'intensification de l'apprentissage technologique. Ce ne sont là que des conditions minimales toutefois. Il faut par ailleurs mettre en pratique les doctrines de coopération internationale symboisées par l'OIT.

Ne nous condamnez pas. La Jamaïque est résolument attachée aux objectifs du travail décent aux niveaux national et international. C'est pourquoi nous demandons que les mesures que nous proposons soient prises aujourd'hui et pas demain.

Original espagnol: M^{me} BULLRICH (ministre du Travail, de l'Emploi et des Ressources humaines, Argentine) — Je voudrais, en premier lieu, féliciter la ministre du Travail des Philippines qui exerce avec tant de brio la présidence de cette Conférence.

Je tiens à féliciter également le Directeur général, Juan Somavia, pour le rapport qu'il nous a présenté, qui traite du «Déficit de travail décent: un défi mondial».

Je tiens également à féliciter les membres du Bureau et tout particulièrement M. Daniel Funes de Rioja et M. Jorge Sappia, tous deux compatriotes argentins, respectivement présidents du groupe des employeurs et de la Commission de l'application des normes de cette Conférence.

Ces nominations témoignent du désir de l'Argentine de participer toujours davantage aux travaux, aux projets et aux programmes de l'OIT.

Le sujet abordé dans le rapport est un véritable défi. Nous en avons d'ailleurs parlé hier lors de la réunion des ministres des Amériques. Il s'agit de la dimension sociale de la mondialisation qui doit amener un débat qui permette d'instaurer des conditions d'équité, de justice dans la répartition des bénéfices de cette mondialisation pour tous les peuples.

En effet, pendant que nous débattons des conséquences de cette réalité, elle pénètre dans toutes les facettes de nos vies. Les gouvernements doivent se rendre compte qu'il faut mesurer cette réalité à l'aune de la qualité de vie de nos peuples.

Qu'entend-on par «travail décent»? Eh bien, c'est un vrai débat sur la valeur du travail, en tant que paramètre de dignité de la vie des peuples.

Si la question du droit des travailleurs à certaines conditions doit être sacrifiée parce que le problème du droit au travail se pose, on aggrave le problème car nous ne devrions pas permettre de laisser s'établir un divorce entre l'accès au travail, d'une part, et la qualité et la décence de l'emploi, d'autre part. En effet, ce serait occulter le débat de fond par un débat conjoncturel, et pendant qu'on discute du problème conjoncturel, les conditions de travail se détériorent.

C'est la raison pour laquelle l'Argentine ainsi que les autres ministres du Travail du MERCOSUR, du Chili, de la Bolivie et du Venezuela ont soulevé, lors de la réunion qui s'est déroulée à Asunción (Paraguay), la question préoccupante de la persistance des subventions et des barrières douanières dans les pays industrialisés, car ces pratiques se mesurent en chômage direct pour nos populations.

Nous ouvrons de plus en plus nos marchés sous l'impulsion de la mondialisation. On nous demande de mettre en place des programmes d'ajustement structurel extrêmement durs et on nous empêche d'obtenir les ressources nécessaires grâce à l'exportation de nos produits de base, ce qui se répercute directement sur les niveaux d'emploi, et ce notamment dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage ainsi que dans les industries de transformation et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

En effet, le travail décent est quelque chose qui est basé sur des principes que nous devons mettre en place nous tous. Il s'agit de la démocratisation de nos économies, de la mise en place d'équilibres régionaux et mondiaux. Le travail décent peut être mesuré en évaluant l'égalité de chances. C'est la raison pour laquelle nos pays ont présenté à la Commission de la sécurité et santé dans l'agriculture un projet de résolution qui pose justement la question sous l'angle de la protection des sources de travail agricoles et donc des conditions dans lesquelles ce travail se déroule dans nos pays. Nous pensons qu'il ne faut pas séparer cet aspect de celui du libre accès des fruits de ce travail sur les marchés mondiaux. C'est un problème qui se pose mais ce n'est pas le seul. C'est la raison pour laquelle l'OIT doit accepter de discuter réellement de ce problème comme nous l'avons fait hier dans le groupe de travail et reconnaître que la mondialisation doit se concevoir sous un angle humain et social.

Je saisis cette occasion pour remercier les nombreux pays de ma région qui ont appuyé cette initiative. Nous savons que les pays d'Amérique centrale ont les mêmes préoccupations que nous.

En ce qui concerne les relations de mon pays avec l'OIT, je voudrais souligner qu'au cours de l'année qui vient de s'écouler depuis la 88^e session de la Conférence, mon gouvernement a fait des efforts importants dans la mise en place de relations de plus en plus étroites et fructueuses avec l'Organisation. Je veux en particulier mettre l'accent sur le succès de la mission qui, sous la houlette du directeur du Département des normes, s'est rendue il y a de cela un mois dans mon pays, dans le cadre de la création d'une commission tripartite relevant du ministère du Travail d'Argentine, à laquelle participent tous les secteurs syndicaux argentins et les représentants de l'industrie et du gouvernement.

Cette commission tripartite témoigne de la détermination de mon gouvernement de mettre en œuvre le

dialogue social — avec des objectifs et avec un contenu — avec les milieux de la production et du travail et d'appliquer les principes de liberté syndicale.

Nos travaux, réalisés avec l'aide du Département des normes du BIT, ont déjà porté leurs fruits. Des textes juridiques ont été adoptés. Ils introduisent des modifications dans le cadre réglementaire professionnel, lesquelles ont permis à certains syndicats de bénéficier d'une proportion et de l'exercice de droits auxquels ils ne pouvaient pas prétendre jusqu'à présent.

Nous avons par ailleurs un projet de loi qui est, à l'heure actuelle, en débat au Congrès et qui modifie les conditions à remplir pour se voir octroyer la qualité de syndicat. Les nouveaux décrets accordent des avantages fiscaux aux syndicats et leur donnent de nouveaux droits en matière de recouvrement de cotisations.

L'ordre du jour de cette Conférence permettra d'examiner, entre autres, le problème de la sécurité sociale et des coopératives. Ce sont deux choses qui revêtent une très grande importance dans notre pays.

L'Argentine souhaite qu'à l'avenir la protection en cas d'accidents sur le lieu de travail ainsi que les systèmes de retraite deviennent des droits fondamentaux. C'est là un point de vue que nous partageons avec nos collègues du MERCOSUR, comme il ressort du communiqué de presse de la réunion d'Asunción dont j'ai parlé tout à l'heure.

Mon gouvernement a également beaucoup progressé dans ce domaine et a adopté l'article 19 de la loi n° 25250, qui établit un système intégré d'inspection du travail et de sécurité sociale. Ainsi, les employeurs qui emploient des femmes de plus de 45 ans ou des femmes qui ont eu un enfant très récemment, voient-ils leurs contributions à la sécurité sociale réduites. Il existe par ailleurs un régime spécial de sécurité sociale pour les employés domestiques, qui sont environ 700 000 en Argentine, dont 90 pour cent de femmes, et qui bénéficieront désormais d'une couverture sociale et d'un accès aux soins de santé.

Nous avons, et j'en suis ravie, pu ratifier cette année la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Nous avons ainsi ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT. Avec cette dernière ratification, l'Argentine est devenue membre d'un club encore très restreint mais qui, nous l'espérons, s'élargira bientôt. Nous avons aussi soumis au Congrès, pour ratification, la convention n° 181 sur les agences d'emploi privées, et nous avons appliqué la convention n° 144 sur les consultations tripartites dans les discussions relatives à l'activité maritime.

Mon gouvernement a non seulement ratifié la convention n° 182 mais a également récemment créé la Commission nationale sur le travail des enfants. Il a également mis en place des plans concrets d'envergure nationale. Il dispose à cette fin de fonds propres et peut compter sur la collaboration du BIT et en particulier de l'IPEC, dont le directeur nous a rendu visite et avec lequel nous avons pu établir des liens de travail étroits.

Comme l'a dit le Directeur général lorsqu'il a parlé des pires formes de travail des enfants et des programmes assortis de calendriers, on trouve toujours une solution quand on en a la volonté.

Je suis convaincue que la volonté du gouvernement argentin, dont je viens de faire état ici, s'inscrit dans le droit fil des actions de l'OIT. J'espère que les discours dans lesquels nous parlons de la valeur du travail

décent ne resteront pas lettre morte et se concrétiseront, aux quatre coins de notre planète.

Original hindi: M. JATIYA (ministre du Travail, Inde) — Je m'associe aux autres honorables orateurs pour féliciter la Présidente à l'occasion de son élection à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. J'adresse aussi mes félicitations aux Vice-présidents. Je vais profiter de cette occasion pour souligner également à quel point nous avons apprécié le rapport très complet présenté par le Directeur général M. Juan Somavia, — rapport intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial*. L'expression «travail décent» est une addition nouvelle au monde du travail. J'apprécie hautement les efforts qui ont été faits pour identifier les déficits dans un esprit positif sans aucunement porter atteinte au droit souverain des Etats Membres à pratiquer leurs politiques et leurs programmes.

La notion de travail décent tend à des conditions de travail idéales, et le déficit de travail décent est une indication des insuffisances de ce concept.

L'instauration du travail décent démontre notre respect pour le travail humain, et, de même que la création de conditions propices au travail idéal, constitue un défi que doit relever le monde moderne. Le travail décent et la réduction de son déficit sont conceptuellement liés et ont pour nous une très grande importance, tant en théorie qu'en pratique.

Le processus de mondialisation a créé des risques et des profits asymétriques pour les pays en développement et les pays développés. De plus en plus, il engendre la réduction des dépenses, le chômage, le sous-emploi, la précarisation du travail ou la sous-traitance dans les pays en voie de développement. L'emploi occupe une place fondamentale dans l'existence humaine. Depuis le début du processus de mondialisation, le monde du travail est devenu très exigeant. Il y a une grande agitation sur les marchés du travail et encore plus dans les économies à forte densité de main-d'œuvre comme l'Inde avec ses 380 millions de travailleurs.

La protection des travailleurs et la création d'un meilleur environnement constituent pour mon gouvernement à la fois une préoccupation majeure et un article de foi. La Constitution indienne exige de l'Etat qu'il s'efforce d'assurer le bien-être de son peuple en maintenant un ordre social où la justice sociale, économique et politique soit une obligation qui engage toutes les institutions de la vie nationale. Son article 41 exige que l'Etat, dans les limites de son activité économique et de ses capacités, prenne des mesures efficaces pour garantir le droit au travail, à l'éducation ainsi qu'à l'assistance publique en cas de chômage, de maladie, d'invalidité et une fois la vieillesse arrivée. La constitution oblige en outre l'Etat à faire en sorte de garantir des conditions de travail équitables et humaines. Notre Premier ministre a annoncé, à la 37^e session de la Conférence indienne du travail qui s'est tenue à Delhi en mai 2001, le lancement d'un programme d'action sociale en faveur de 120 millions de personnes. Ce programme fournira une retraite et une assurance aux travailleurs agricoles non syndiqués de l'Inde. Dans le cadre des systèmes de sécurité sociale en place, nous avons déjà assuré 24 millions de travailleurs et leur famille, grâce au fonds de prévoyance des employeurs, et 8 millions de travailleurs et leur famille, au titre du régime d'assurance d'Etat des employeurs. Tous ces gens ont ainsi bénéficié de prestations en matière de santé et d'assurance.

Le gouvernement de l'Inde a récemment doublé le montant minimum de l'indemnité prévue par la loi sur la réparation des accidents de travail en cas d'invalidité permanente ou de décès. L'Inde est un Etat fédéral formé de 37 Etats et territoires dans lesquels vit une population de plus d'un milliard d'habitants. Ces immenses ressources humaines doivent être mises en valeur par le biais d'une éducation et d'une formation appropriées. Les chômeurs et les travailleurs sous-employés doivent se voir attribuer un emploi approprié, et les personnes qui ont déjà un emploi doivent bénéficier d'une formation de perfectionnement. Dans nos efforts pour identifier et réduire les déficits dans le domaine législatif, nous avons créé une Commission nationale du travail, la deuxième du genre, composée d'un président et de dix membres chargés de revoir la législation du travail et de suggérer des organisations faitières pour les travailleurs du secteur non syndiqué.

Nous sommes convaincus qu'il est important de mettre l'accent sur le travail décent mais aussi qu'il faut prêter une attention égale à la mondialisation sociale et à la mondialisation des compétences. La communauté des nations doit se mettre d'accord pour autoriser la libre circulation des compétences comme celle du capital. Je voudrais, à cet égard souligner que l'OIT devrait prendre à son compte d'aider les pays en voie de développement à forte intensité de main-d'œuvre à perfectionner les compétences de cette main-d'œuvre, ce qui permettra de parvenir à une mondialisation des compétences.

J'aimerais en même temps réaffirmer notre position nationale, qui est la suivante: en aucune circonstance les normes du travail ne sauraient être liées au commerce. Nous aspirons à un monde sans exploitation. Puisse toute l'humanité vivre dans le bonheur et la santé, puisse la souffrance disparaître et chacun être prospère. Permettez-moi d'adresser mes vœux les meilleurs à cette honorable assemblée.

M^{me} ONKELINX (*vice-Première ministre, ministre de l'Emploi, Belgique*) — Mesdames et Messieurs, la réflexion qui nous est proposée cette année sur le thème du travail décent suscite pour la Belgique un intérêt tout particulier et ce, à la veille de la présidence belge de l'Europe.

Je remercie le Directeur général pour son rapport qui ouvre un certain nombre de perspectives et fixe des objectifs nouveaux mais combien indispensables en matière de travail décent.

Si vous me le permettez, je souhaiterais commenter ce rapport dans la perspective des efforts qui seront entrepris par l'Europe dans les six prochains mois.

La Belgique a la volonté dans le cadre de sa présidence de renforcer le développement d'un modèle social européen qui garantisse un équilibre entre croissance économique, emploi et cohésion sociale.

Cet objectif de qualité rejoint, dans plusieurs de ses dimensions, les préoccupations actuelles de l'Organisation internationale du Travail en matière de travail décent.

Je crois que tous ici présents et, par-delà, tous ceux que nous représentons, nous pouvons partager un but commun: le plein emploi. Le Conseil européen en a d'ailleurs fait l'une de ses priorités; il s'est donné comme objectif de porter ce taux à 70 pour cent en 2010.

L'objectif du plein emploi doit permettre à chacune et à chacun de pouvoir bénéficier de la croissance

économique d'une part, et de manière plus globale de lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

Toutefois, à mes yeux, il ne peut s'agir de n'importe quel emploi, pas plus qu'il ne saurait être question de cautionner à cette fin, n'importe quel type de politique sociale ou économique.

Pour revenir plus précisément au cœur du rapport dont nous débattons et à la question du travail décent, les Etats membres de l'Europe et le Conseil européen seront très rapidement appelés, d'une part, à définir des approches communes pour améliorer la qualité de l'emploi et, d'autre part, à développer des indicateurs sur cette qualité. Ce vaste chantier pourrait constituer la contribution de l'Europe aux objectifs de l'Organisation internationale du Travail en la matière.

Au stade actuel, des critères de qualité font déjà l'objet d'un large consensus que s'est fixé l'Europe dans son agenda social notamment sur: l'organisation du travail et la prise en compte de nouveaux risques professionnels, les droits sociaux garantis aux travailleurs, la formation et l'éducation tout au long de la vie professionnelle, l'égalité entre hommes et femmes, les revenus et la lutte contre les discriminations.

En matière de dialogue social, nous avons la volonté, d'une part, d'encourager la création de normes nationales garantissant l'information et la consultation régulière des travailleurs et, d'autre part, d'imposer l'implication des travailleurs dans la société européenne, ce qui constituera indéniablement un pas de plus vers le renforcement et l'amélioration de la qualité du dialogue social.

A cet égard, je souhaiterais que notre Organisation puisse jouer, à l'avenir, un rôle plus prospectif en matière de réflexion ou d'élaboration, notamment sur le plan normatif, des nouvelles orientations que pourraient prendre le dialogue social et la négociation collective dans le cadre de la mondialisation.

Certes, il faut se réjouir que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit devenue une référence pour les gouvernements et les partenaires sociaux partout dans le monde, tout comme la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales constituait également une avancée, mais je suis convaincue qu'il est indispensable de faire preuve de plus de créativité encore pour répondre aux formidables enjeux de la mondialisation.

Il n'est pas possible, en effet, de rester passif devant des licenciements massifs organisés. Il faut pouvoir différencier le traitement des licenciements collectifs des travailleurs en cas de faillite de l'entreprise de ceux qui interviennent brutalement malgré les résultats financiers positifs et des efforts de productivité.

De nombreuses restructurations récentes au sein d'entreprises implantées en Europe ont constitué autant d'exemples illustrant le besoin d'une réglementation mieux circonstanciée et la nécessité de se doter d'outils d'analyse et d'anticipation, des mutations de changement. Je crois que le Conseil d'administration du BIT devrait se pencher sur cette question dans le cadre de sa Commission de l'emploi de la politique sociale et que les partenaires sociaux auraient avantage à se joindre à pareille démarche.

Dans le cadre de l'Union européenne, le conseil sera amené à traiter différentes nouvelles propositions en matière de protection du travail et je veillerai en particulier à la meilleure manière de lutter contre les nouveaux risques professionnels.

J'en termine avec un thème qui nous tient également à cœur: l'égalité entre hommes et femmes qui reste tout autant une priorité pour l'Union européenne et je remercie le Directeur général de l'OIT d'affirmer dans son rapport que cette égalité est indissociable du travail décent. L'adoption d'une nouvelle directive sur l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, la promotion et les conditions de travail est un objectif qui guidera la présidence belge de l'Union européenne qui reste par ailleurs préoccupée par les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

La Belgique présentera à cet égard des indicateurs, je crois que ce travail pourra contribuer aux objectifs de l'OIT.

Madame la Présidente, vous ne manquerez pas, j'en suis convaincue, de lier à nos débats sur le travail décent les autres sujets importants que la Conférence est appelée à examiner, mais que le temps de parole qui m'est octroyé m'empêche de commenter. Je tiens en tout cas à vous assurer du soutien absolu de la Belgique pour toute nouvelle initiative ou action complémentaire permettant l'éradication de toutes les formes du travail forcé, dont le rapport global met en évidence les réalités intolérables, tout comme je souhaite vous réaffirmer notre souhait de voir se renforcer la cohérence entre l'ensemble des organisations internationales, dans le souci d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale de la globalisation. Je vous souhaite donc un plein succès dans vos travaux.

Original russe: M. NEYKOV (ministre du Travail et de la Politique sociale, Bulgarie) — Permettez-moi, tout d'abord, au nom de ma délégation, de féliciter M^{me} la Présidente pour son élection à la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. Permettez-moi de lui formuler mes meilleurs vœux de plein succès.

Le rapport du Directeur général nous donne l'occasion d'échanger nos points de vue sur une question importante, le travail décent, qui porte sur les droits et principes fondamentaux au travail.

C'est là un objectif universel que chaque société devrait se fixer, dans un souci d'améliorer le progrès social à la lumière de la mondialisation économique et pour le bien-être de tous.

Le rapport met l'accent sur un certain nombre de points. La réussite économique est évaluée par rapport à l'accès au travail décent. Pour nous, ce qui est particulièrement important, c'est la conclusion du rapport, selon laquelle la promotion du travail décent, même dans les pays à bas salaires, représente une perspective.

Permettez-moi de vous dire qu'en vertu de la loi sur l'amendement sur l'annexe du Code du travail qui a été adopté par l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie, nous avons pu améliorer la situation en ce qui concerne les relations professionnelles, la liberté et la protection du travail, l'égalité des chances et le travail décent.

Il y a peu de temps que la Bulgarie est entrée dans une ère nouvelle, et elle connaît toutes les difficultés qui accompagnent le processus de transformation sociale. En acceptant la responsabilité de diriger le pays qui était littéralement en chute libre, le gouvernement des forces démocratiques de Bulgarie a rencontré un processus négatif. Elle a réalisé un véritable exploit

en s'engageant dans la voie des réformes, qui ont sauvé la Bulgarie de la catastrophe.

Le gouvernement bulgare accorde une grande importance au rôle de ses partenaires. En élaborant la nouvelle maquette sociale de la Bulgarie, il a pu transformer l'économie de la Bulgarie en une véritable économie de marché. Une grande partie de l'économie nationale a été privatisée, et cela particulièrement pour parvenir à une forte croissance économique. Bien que cela n'ait pas encore donné de grands résultats au point de vue de l'emploi, nous étudions la possibilité d'introduire de nouveaux paramètres et de nouvelles mesures pour développer l'emploi dans nos pays. Grâce au Fonds bulgare, fondé sur la coopération tripartite, nous serons à même de stimuler l'emploi et de multiplier le nombre de postes.

Ces mesures, de même que le plan d'action sur l'emploi que nous avons élaboré, qui est entièrement garanti par des moyens financiers, nous permettront d'influer sur la stratégie européenne en matière d'emploi.

La législation bulgare correspond de plus en plus à la législation européenne, et le climat est ainsi de plus en plus favorable au développement économique et social. Une législation tout à fait moderne du travail a été promulguée qui favorise la formulation de la politique sociale de notre gouvernement. Ce travail a été effectué dans le cadre d'un dialogue permanent avec la société civile, avec des organisations non gouvernementales, et avec la participation de nos partenaires sociaux traditionnels.

Avec l'entrée en vigueur du code de sécurité sociale obligatoire, la Bulgarie est devenue, après la Hongrie et la Pologne, le troisième pays à introduire un système de retraite à trois piliers. Ce nouveau régime de sécurité sociale mis au point conjointement par le gouvernement, les syndicats et les employeurs, est largement reconnu.

Pendant la crise prolongée des Balkans, et encore aujourd'hui, alors que la situation en Macédoine voisine suscite l'inquiétude dans toute l'Europe, la Bulgarie défend ses positions et est devenue un facteur de sécurité et de stabilité dans les Balkans. Je ne peux pas manquer de signaler l'attitude responsable et constructive des partenaires sociaux bulgares à cet égard.

J'apprécie hautement la coopération actuelle avec le Bureau international du Travail et le partenariat avec l'équipe consultative multidisciplinaire pour l'Europe centrale et orientale. Nous espérons que grâce à ce soutien actif, la Bulgarie pourra progresser vers le but au plan humain si important, à savoir le travail décent qui est un élément fondamental du développement social, et qui permet de mesurer les progrès de chaque société.

M. DE (ministre de la Fonction publique, de l'Emploi et du Travail, Sénégal) — Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation que je conduis et en mon nom propre, me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour adresser à M^{me} la Présidente mes félicitations pour sa brillante élection à la tête de cette Conférence. J'associe tout naturellement tous les autres Membres du Bureau à ces félicitations.

S'ils ont eu l'excellente idée de mettre sur pied l'OIT, les pères fondateurs ne pouvaient certainement pas se douter un seul instant que la fin du XX^e siècle et ce début de millénaire seraient caractérisés par un phénomène qui, au-delà de l'OIT, bouleverse tout le système international: il s'agit de la mondialisation.

Opportunité, mais aussi et surtout défi, la mondialisation l'est à plus d'un titre.

Parce que ce qui se passe dans le coin le plus reculé du monde est tout de suite connu de l'humanité tout entière, la vie en vase clos appartient désormais au passé. La circulation instantanée de l'information favorise les échanges et permet la compréhension mutuelle.

Il ne suffit pas de s'informer sur l'autre, d'avoir l'impression de partager le même système de valeur, encore faudrait-il nourrir la conviction d'être lié à lui par le même destin.

La communauté de destin entre êtres humains, fait incontestable de nos jours, nous oblige à nous montrer plus attentifs à ce qui se déroule autour de nous.

Par le travail, l'homme se valorise et trouve une raison d'être dans la société. Un homme sans travail, c'est un être humain privé d'une part importante de sa dignité. A travers cette assertion, c'est tout le problème de la pertinence du rapport du Directeur général, axé cette année sur la réduction du déficit de travail décent, qui est ainsi posé.

En termes très simples, mais aussi lourds de sens, nous entendons par «travail décent» celui qui permet à l'homme d'entreprendre une activité rémunérée dans des conditions de dignité compatibles avec l'essence de l'humain.

C'est dire qu'aucune communauté, aucun pays, aucun continent, quel que soit le système socio-économique, ne saurait rejeter ce noble concept de «travail décent».

Les pays en développement, pour diverses raisons, ont beaucoup de mal à garantir du travail à toutes les couches actives de la société mais aussi à rendre ce travail décent pour ceux qui ont la chance d'en avoir un.

Nous considérons, par conséquent, l'appel du Directeur général comme un défi, celui de l'amélioration continue des conditions de travail de nos couches laborieuses.

Au Sénégal, le choix politique a été arrêté de faire du dialogue social le pilier de l'action gouvernementale.

C'est dans cette optique que s'est tenu récemment, sous l'égide du Département dont j'ai l'honneur d'avoir la charge, un forum national sur le dialogue social.

Cette rencontre a enregistré la participation, aux côtés des représentants gouvernementaux, de toutes les parties intéressées, les organisations syndicales et patronales notamment.

L'objectif de ce forum était de relancer le dialogue entre les différents acteurs du jeu social en créant les synergies nécessaires. Aussi nous sommes-nous entendus pour cultiver le dialogue social, dans le respect des législations nationales et internationales du travail, principalement aux trois niveaux ci-après: national, branches d'activité, entreprises.

Nous avons, en outre, décidé d'élaborer une charte sociale qui devra mettre sur pied les structures adéquates de concertation ainsi que les modalités de saisine des dites structures.

La mise sur pied par le BIT, depuis 1992, du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et l'adoption subséquente en 1999 de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ont contribué à l'émergence d'un mouvement universel contre le travail des enfants.

Comme le disait, ici même, avec beaucoup de pertinence, le Président de la République-Unie de Tanzanie, son Excellence M. Benjamin Mkapa, à l'occasion de la séance spéciale de lancement du programme assorti d'un calendrier pour l'abolition du travail des enfants: «Derrière chaque enfant qui travaille se trouve un adulte.»

Il appartient aux adultes, à quelque niveau de responsabilité qu'ils soient, de contribuer, par leur engagement quotidien, à l'abolition du travail des enfants car, on ne le dira jamais assez, la place de l'enfant n'est pas à l'usine ou à l'entreprise mais bien à l'école du savoir.

C'est le lieu pour moi de témoigner la sympathie de ma délégation à l'appel du Directeur général pour l'instauration d'une «Journée mondiale contre le travail des enfants».

De simple maladie, le SIDA est devenu une pandémie, constituant ainsi une véritable menace pour l'équilibre socio-économique de nos pays.

En plus des enfants qui, pour la plupart, en subissent les conséquences par la perte de leurs parents notamment, le SIDA attaque aux couches les plus actives de la population, se dressant ainsi comme un obstacle à la productivité.

Il convient, dans un élan solidaire, de mettre un terme à cette situation.

Notre pays qui, de tout temps, privilégie la prévention dans la lutte contre le SIDA, est en train, avec le soutien actif du BIT, de réfléchir à des approches types pour lutter contre le SIDA sur les lieux de travail.

Le concept de travail décent, si heureusement développé et vulgarisé par le BIT, sous la direction éclairée de M. Juan Somavia, est plus que jamais d'actualité.

Il constitue le nécessaire contrepoids à la mondialisation et, par là même, permet à l'OIT de justifier sa réputation de conscience sociale de l'humanité.

Je ne saurais conclure mon discours sans mentionner, pour m'en réjouir, la volonté de plus en plus marquée de l'Afrique de s'insérer efficacement dans le processus de mondialisation.

Cette volonté se traduit, d'une part, par l'attention soutenue dont font l'objet les grandes questions qui agitent notre continent et qui perturbent son développement et, d'autre part, par la détermination des dirigeants africains à faire de notre développement une affaire avant tout africaine.

Deux initiatives, du reste complémentaires, illustrent parfaitement ce qui s'apparente de plus en plus à un éveil africain: le «Plan du millénaire pour la renaissance de l'Afrique» élaboré par les Présidents Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud, Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie et Olusegun Obasanjo du Nigéria, et le «Plan Oméga» à l'origine duquel se trouve le Président de notre pays, Maître Abdoulaye Wade.

Dans le principe, ces initiatives sont le reflet du nouvel état d'esprit qui anime les plus hauts dirigeants africains dans leur approche de la problématique du développement.

Dans le fond, ces plans, dont la fusion est souhaitable et nécessaire, contiennent des idées dont la prise en compte par toutes les institutions internationales, sans exclusive, faciliterait ce développement si nécessaire à notre continent.

Réduire le déficit de travail décent n'a-t-il pas pour finalité de permettre l'épanouissement de l'individu, ce qui ne peut être envisagé que dans le cadre d'une démarche globale incluant tous les aspects de la vie

humaine, notamment la santé, l'éducation, l'agriculture et les infrastructures, les quatre secteurs de pré-dilection du plan Oméga du Sénégal.

Original polonais: M. KOMOLOWSKI (*vice-Premier ministre, ministre du Travail et de la Politique sociale, Pologne*) — Je voudrais d'abord féliciter la Présidente pour son élection. Je suis sûr que, sous sa présidence, notre Conférence produira les résultats que nous nous sommes proposés ambitieusement d'atteindre.

Au nom du gouvernement de la République de Pologne et de toute la délégation polonaise, je voudrais exprimer notre très haute appréciation du rapport qui a été préparé pour cette Conférence. Même son intitulé *Réduire le déficit de travail décent: un défi mondial* et à plus forte raison son contenu placent nos travaux au centre de problèmes du monde d'aujourd'hui. Il est digne d'être souligné que de cette manière le rapport construit un pont entre la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi adoptée par l'Organisation en 1998, le document débattu lors de la session en 1999, les projets de réorganisation de l'OIT et les grands sujets d'actualité.

J'ai beaucoup d'admiration et d'estime en voyant cette Organisation qui a 80 ans et un immense acquis et qui, sous votre direction en tant que Directeur du BIT, se charge des questions les plus difficiles mais cruciales liées à la situation de travail de l'homme au début du nouveau siècle face au défi de la mondialisation.

Je suis convaincu que l'esprit très fort de renouveau, les nouvelles idées et la nouvelle approche à la problématique du travail humain laisseront une empreinte sur les résultats de nos travaux et cela sera vrai aussi bien pour les travaux fondamentaux liés au rapport que pour ceux liés aux activités permanentes de l'OIT et pour l'idée extrêmement intéressante de passer en revue et d'organiser un débat sur les modifications et les modèles de régime de sécurité sociale.

La politique cohérente et la stratégie d'action qui sont construites depuis trois ans par l'OIT se manifestent de plusieurs façons. On voit bien un énorme effort organisationnel pour adapter l'activité des structures et des programmes de l'OIT à l'objectif principal qui est la définition à nouveau de la problématique du travail dans ses diverses dimensions.

Avec une attention toute particulière, je suis ces activités de la perspective polonaise. En Pologne aussi, après la période de transition, après la mise en place des bases de l'économie de marché et de la démocratie, après quelques années de croissance économique soutenue, les problèmes du marché du travail et du chômage élevé se posent devant nous comme questions sociales et politiques de la plus haute importance.

Le travail est devenu une marque de statut social et son absence prolongée comporte le risque de l'exclusion sociale pour les groupes sociaux habitant les régions insuffisamment avancées dans le développement et pour les personnes peu qualifiées.

La poussée démographique qui va arriver sur le marché du travail dans les prochaines années — nous aurons besoin de presque 1,2 million de nouveaux emplois jusqu'à l'année 2006 — devient un enjeu à relever si nous voulons que le départ social et professionnel de la nouvelle génération soit une chance et non pas une charge aussi bien pour eux-mêmes que

pour l'ensemble de la société. Les nouvelles mesures sur le marché du travail demandent le développement de possibilités de défense des salariés par les syndicats dans les petites entreprises qui, souvent, se soustraient au respect du Code du travail ainsi que l'accroissement du rôle des organisations patronales en tant que partenaires susceptibles de conclure les conventions collectives.

Pour cette raison, nous rejoignons volontiers et nous allons activement participer au plan en faveur du travail décent. Nos propres expériences nous permettent de mieux comprendre l'articulation entre l'emploi et la possibilité du travail, d'une part, et la politique, d'autre part. L'impact du travail et du revenu du travail sur la qualité de la vie familiale, sur les chances sociales et professionnelles des enfants est évident, ne serait-ce qu'en raison du niveau plus élevé de l'éducation. Tout aussi évident est l'impact du travail sur l'assouvissement des besoins en matière de revenus pendant la vieillesse. Je suis pleinement d'accord avec la thèse du rapport du Directeur général selon laquelle le problème du travail dans le monde d'aujourd'hui, qui est celui de la concurrence croissante et de la mondialisation, constitue l'essence de la politique. Il faut également aborder ce problème du point de vue de l'individu et de la collectivité.

Si nous admettons également la thèse, très fortement soulignée dans le rapport, que le lancement des actions visant à définir et à mettre en application les principes du travail décent doit englober les différentes questions abordées d'une manière intégrale: l'emploi, les droits salariaux, la protection sociale et le dialogue social. On voit les engagements qui peuvent être pris par l'Etat, les gouvernements et les partenaires sociaux.

La Pologne est prête à passer en revue les conditions, les situations et les perspectives du travail décent, d'autant plus que la révision de l'aspect juridique de cette matière a été faite lors de nos préparatifs aux négociations de notre adhésion à l'Union européenne.

Une manifestation de notre politique conforme à la stratégie de réduction du déficit de travail décent est de mettre en place, lors de nombreux processus de restructuration sectorielle, des mesures de protection permettant aux travailleurs de la métallurgie, des mines, de l'industrie d'armement ou des chemins de fer de bénéficier d'une aide appropriée en cas de licenciements collectifs. Grâce à cette aide, ils peuvent acquérir de nouvelles qualifications et trouver un nouvel emploi ou s'installer à leur propre compte en investissant les sommes importantes qui leur sont dues à titre d'indemnités ou bien avoir la garantie de ressources régulières sous forme de prestations de préretraite. Les travailleurs des secteurs en voie de restructuration ne sont pas laissés à eux-mêmes et leurs familles ne sont pas menacées d'exclusion n'y de se trouver dans la zone de pauvreté.

Cela ne signifie pas que le risque de devenir pauvre est absent en Pologne. Les chômeurs, les personnes ayant un bas niveau de qualifications, les habitants de petites villes et des zones rurales, les membres de familles nombreuses, même les gens relativement jeunes sont menacés de la pauvreté malgré l'aide assurée par le réseau de protection sociale. Mais l'aide véritable pour eux c'est le travail, un revenu minimum et l'appui au développement éducatif de leurs enfants.

Tel est le programme réalisé par le gouvernement de la Pologne qui, en se rendant compte des enjeux

énormes du marché du travail liés à la menace du chômage élevé, fait des efforts pour préparer avec les organisations patronales et les grandes centrales syndicales un accord en faveur de la création d'emplois.

Nous voulons profiter des travaux de la Banque mondiale, des programmes de l'Union européenne, des analyses et des recommandations de l'Organisation des Nations Unies, y compris le rôle qui peut être joué par le mouvement du Pacte mondial qui se développe en Pologne sous mes auspices, pour participer activement au plan d'action en faveur de la réduction du déficit de travail décent.

C'est de cette manière uniquement, que nous pourrions relever les défis sociaux jetés par les processus de mondialisation. De cette manière, aussi, nous allons maintenir la cohésion de la politique sociale en construisant les bases du développement équilibré. La coopération dans le cadre de l'OIT constitue un stimulant puissant pour un tel mode de pensée et pour une telle politique.

(M. Donato prend place au fauteuil présidentiel.)

Original arabe: M. DAHLAN (délégué des employeurs, Arabie saoudite) — Je présente au nom des Chambres de commerce de l'Arabie saoudite, mes félicitations à M^{me} la Présidente de la Conférence, représentant des Philippines, pour son élection à l'unanimité à la présidence de la 89^e session de la Conférence internationale du Travail. En effet, c'est un hommage à son pays, à nous tous et à l'Asie et la reconnaissance de ses hautes compétences.

Je voudrais me joindre à ceux qui ont salué le rapport du Directeur général qui a traité un sujet d'une grande importance dans tous les pays du monde, à savoir le travail décent, un thème qui considère que les principes fondamentaux de l'OIT sont une base sur laquelle nous pouvons construire les réglementations du travail, les contrats de travail et les conditions de travail. Cependant, ce thème n'est qu'une étape préalable à un sujet plus important et plus essentiel, à savoir comment créer des emplois. Il n'y aura pas de travail décent sans emplois et la promotion de l'emploi nécessite un plan d'action et un soutien unanime de tous les pays industriels et en développement ainsi que le soutien des institutions financières internationales et des organisations internationales d'employeurs.

Nous appuyons les principes fondamentaux de l'OIT et nous approuvons les objectifs stratégiques du plan du Directeur général ayant trait aux droits fondamentaux au travail, au dialogue tripartite et aux programmes et politiques qui cherchent à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité et une protection des travailleurs dont la couverture serait plus large et plus efficace. Et ces objectifs sont tout à fait conformes à nos plans en Arabie saoudite.

Sous le thème comment pouvons-nous promouvoir l'emploi, nous allons organiser bientôt une conférence car nous pensons encore une fois qu'il n'y aura pas de travail décent sans emploi.

Nous sommes fiers que notre gouvernement accorde une grande importance à l'application des principes fondamentaux de l'OIT car notre gouvernement croit que la Déclaration de principe nous permettra d'arriver à nos objectifs, il a déjà appliqué ces principes à travers la création des comités de travailleurs où tous les travailleurs sont représentés. Nous sommes fiers également de rappeler que notre loi islamique

interdit et combat le travail forcé et qu'il n'existe pas de travail forcé dans notre pays. Nous sommes, d'autre part, très attachés à l'interdiction du travail des enfants car nous œuvrons à construire un avenir radieux à nos enfants à travers des programmes éducatifs gouvernementaux et privés.

L'examen de la sécurité sociale dans une commission au sein de notre Conférence nous rend encore plus fiers de notre système de sécurité sociale qui est un modèle d'efficacité. Notre pays essaie toujours de l'améliorer afin qu'il soit adapté aux changements dans le monde, aux revendications et propositions des employeurs et de tous les assurés.

La discussion relative aux coopératives me rend fier du système islamique des coopératives. Même s'il existe des différences dans les modalités, il n'en demeure pas moins que le système des coopératives est un système islamique qui vise l'intérêt commun même si certains employeurs émettent des réserves. C'est un système qui renforce les structures sociales parce qu'il renforce la solidarité sociale.

Tout en saluant les activités et les réalisations de l'OIT, nous espérons que plus d'efforts seront déployés dans la poursuite de l'application des principes fondamentaux de l'Organisation et, en particulier, ceux concernant les travailleurs et les employeurs dans tous les pays du monde, y compris la Palestine et les territoires occupés. Nous revendiquons également nos droits en tant que travailleurs et employeurs dans une période où nous assistons aux débuts de la domination de l'OMC et son ingérence dans les domaines de compétence de notre Organisation. Celle-ci devrait œuvrer à protéger nos intérêts en tant que travailleurs et employeurs face à certains effets négatifs de l'application des nouvelles règles de l'OMC.

Sans le dialogue social tripartite, nous ne réussirions pas dans nos plans de développement économique. Et sans la démocratie dans le dialogue, il n'y aura pas de succès. Si les puissances mondiales se sentaient plus fortes grâce à leur force militaire au siècle dernier, aujourd'hui, c'est la puissance de l'économie qui l'emporte sur la force militaire. Ainsi, avec le succès des politiques économiques dans les pays en développement, nous pourrions atteindre nos objectifs principaux, à savoir la réduction du taux de chômage, la création d'emplois en plus grand nombre, la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des revenus. Et c'est ce que nous recherchons précisément à travers les projets économiques planifiés au niveau régional et visant à réaliser de tels objectifs.

Permettez-moi, en conclusion, d'exprimer mes remerciements et appréciations au Directeur général et à ses collègues au sein du Conseil d'administration pour leurs efforts visant à rendre plus efficace le rôle du Directeur général.

Original anglais: M. GONZI (vice-Premier ministre, ministre de la Politique sociale, Malte) — Je voudrais tout d'abord féliciter l'OIT pour le choix du thème du rapport de cette année, et plus précisément pour l'approche globale et exhaustive qui a été suivie pour déterminer comment le déficit de travail décent devrait et pourrait être réduit. En fait, la mondialisation a déclenché un processus de restructuration d'une ampleur sans précédent dans l'ensemble des économies mondiales. En période de mutations aussi profondes et aussi rapides, où le désir de rester compétitif est tellement impérieux, nous pourrions aisément être amenés à placer les politiques sociales au

second rang par rapport aux impératifs économiques. Et pire encore, on pourrait même être tenté de faire des politiques sociales un simple sous-produit de notre programme économique.

Heureusement, il semble que cela n'ait pas été la formule retenue. Le fait même que nous soyons réunis ici pour débattre de la façon de régler le mieux, collectivement et individuellement, le problème du déficit de travail décent, indique très clairement que nous ne souscrivons pas à un modèle de progrès économique dénué de toute conscience sociale. C'est la raison pour laquelle je voudrais féliciter son Excellence M. Mkapa, de la République-Unie de Tanzanie, pour son intervention extrêmement touchante et éloquente. C'est aussi dans ce contexte que demain je présenterai personnellement au Directeur général la ratification par Malte de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la recommandation n° 190 qui l'accompagne. Notre objectif est en fait une société intégrée. Mon gouvernement s'est efforcé avec les partenaires sociaux de mettre en œuvre une série de mesures rigoureuses permettant de réagir aux réalités auxquelles nous sommes confrontés. Qu'il me soit permis d'indiquer très rapidement comment nous, à Malte, nous nous proposons de réduire concrètement le déficit de travail décent. Je n'évoquerai que les initiatives les plus récentes.

Il y a de cela quelques jours, le Parlement de Malte a adopté une loi portant création d'un conseil maltais pour le développement économique et social, conseil national chargé de donner des avis au gouvernement sur les problèmes liés au développement économique et social durable de Malte. Sur la base des douze années d'expérience de son prédécesseur, ce nouveau conseil présente une forte connotation sociale compte tenu de l'élargissement de son mandat à la dimension sociale. Par ailleurs, la loi prévoit la création d'un comité de la société civile qui inclura de façon permanente des représentants des principales organisations nationales. Ce comité de la société civile est structuré de telle sorte qu'il peut faire participer, en cas de besoin, toutes les organisations locales représentant la société civile. Cette nouvelle structure, son statut permanent, sa composition et son domaine d'application sont autant de preuves de la volonté de mon gouvernement de gérer efficacement le lien fondamental entre les dimensions économique et sociale.

Pour ce qui est de la législation du travail, nous avons mis en route un vaste programme de réforme, et notamment la mise à jour et la synthèse des textes existants et l'introduction d'une nouvelle législation du travail. Cette législation auxiliaire est en cours de rédaction et les structures nécessaires sont mises en place pour protéger les travailleurs victimes de licenciements collectifs, fournir aux travailleurs détachés des informations sur les conditions d'emploi en vigueur et protéger les travailleurs dans les cas d'insolvabilité de l'employeur. Une loi générale sur l'égalité entre hommes et femmes, qui devrait être adoptée au premier trimestre de 2002, assurera une protection contre les discriminations directes et indirectes fondées sur le sexe, dans le domaine de l'emploi et de la formation, ainsi qu'une protection contre le harcèlement sexuel. Ce texte de loi instituera le bureau du Commissaire de l'égalité entre hommes et femmes qui instruira les cas de discrimination fondés sur le sexe et les cas allégués d'infraction du principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, un nou-

veau Bureau de la sécurité et la santé a été créé au mois de mai avec pour mission d'assurer des inspections du travail plus efficaces et plus efficaces et d'aider les partenaires sociaux au moyen de programmes de formation et de processus de consultation. La législation maltaise adoptera d'ici le premier trimestre de l'année prochaine pratiquement toutes les normes européennes en matière de santé et de sécurité au travail.

Je voudrais, à ce sujet, dire à quel point notre Gouvernement a apprécié l'appui que nous a fourni l'OIT grâce à ses experts qui nous ont aidés à mettre en place les instruments législatifs requis.

Les représentants du gouvernement, les partenaires sociaux ont pris une part active depuis juin 1999 à l'examen de la viabilité des systèmes de protection sociale existant à Malte. La Commission nationale pour la réforme de la protection sociale a été chargée de définir les éléments démographiques, sociaux et économiques à retenir pour formuler des propositions concernant la réforme du système de financement des pensions. Ses recommandations seront présentées prochainement.

Le plan d'action du service national du recrutement et de la formation — dénommé Société de l'emploi et de la formation — pour la période 2000-2003, évoque l'application de mesures actives du marché du travail, en particulier pour les jeunes demandeurs d'emploi, les chômeurs de longue durée et ceux qui ont plus de 40 ans. Une attention particulière est aussi accordée aux femmes en quête d'un emploi et aux personnes désavantagées. En conclusion, réduire le déficit de travail décent est un programme difficile qui va demander des efforts soutenus de la part de tous, au niveau national comme au niveau international. L'OIT a un rôle remarquable à jouer en veillant à ce que ce programme soit mené à bien non seulement en «répondant aux demandes de médiation» comme le dit le Directeur général dans son rapport, mais aussi d'un niveau élevé, en étant notre visionnaire et notre maître à penser. Le gouvernement maltais et les partenaires sociaux de Malte réaffirment qu'ils adhèrent à l'action entreprise dans le cadre de ce forum et qu'ils seront heureux de continuer à participer et à contribuer à la réalisation de cet objectif qui nous est commun.

Original arabe: M. ISSA (délégué des travailleurs, République arabe syrienne) — J'ai le plaisir de saluer la Conférence au nom des travailleurs et de la Confédération générale des syndicats des travailleurs en République arabe syrienne et de féliciter la Présidente pour la confiance que lui a manifestée la Conférence.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts qui ont permis d'inscrire à l'ordre du jour des points essentiels, pour servir le travail, le développement durable et l'intérêt des travailleurs dans le monde. En effet, nous devons aujourd'hui relever des défis considérables à l'aune d'une mondialisation qui a été source de crises, qui a creusé le fossé entre les pays développés et les pays en développement et qui a réduit les perspectives d'emplois pour les jeunes. Par conséquent, il nous faut renforcer la solidarité des travailleurs pour lutter contre la vague capitaliste déferlante qui menace les droits des travailleurs. En Syrie, l'esprit de coopération prévaut entre les partenaires sociaux, car nous sommes convaincus qu'il nous faut atteindre un but commun qui est le développement

national. Il nous faut promouvoir la situation des travailleurs sur le plan économique et social. Par conséquent, nous avons pu enregistrer un certain nombre d'acquis qui ont été renforcés par le biais de la politique de modernisation et du développement dans le cadre de l'état de droit et des institutions. En effet, nous avons pu amender et moderniser nombre de législations qui s'accordent avec l'esprit du siècle et qui répondent aux besoins matériels et vitaux de notre peuple. Permettez-moi de mentionner le décret législatif n° 25 portant l'amendement de la loi sur l'organisation syndicale n° 84 de 1968, qui est désormais en conformité avec la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Permettez-moi à cet égard de saluer le Président Bachar El Assad pour sa conduite éclairée qui a permis de promulguer des lois visant à augmenter les rémunérations et les salaires des travailleurs et des retraités, de supprimer les plafonds des pensions de retraite et d'exonérer d'impôts les retraités. Nous poursuivons sur la voie de la modernisation dans le cadre du projet de développement global sur le plan économique et social et en matière de santé et d'éducation. Nous augmentons la participation de la femme à tous les niveaux de la vie; nous modernisons le secteur public et renforçons la coopération avec les secteurs privé et mixte, sur la base du pluralisme économique. Cela renforce les acquis que nous avons pu enregistrer sous la conduite éclairée de notre inoubliable Président, M. Hafez El Assad.

Le rapport du Directeur général a mis l'accent sur deux points: le consensus mondial et la nécessité de réduire le déficit de travail décent.

En ce qui concerne le consensus mondial, nous aurions souhaité une plus large participation et un dialogue social auquel prendraient part toutes les organisations syndicales et les groupes qui se conforment aux normes internationales du travail dans l'élaboration de ce consensus.

Le travail décent signifie le respect des droits humains et la protection sociale pour les travailleurs.

Or nous nous demandons ici si les travailleurs des territoires arabes occupés bénéficient d'une protection sociale alors qu'Israël fait fi de la communauté internationale, viole les droits humains, le droit international, détruit les lieux de travail, prive les travailleurs de leur liberté de circulation et de leurs sources de revenus et extermine un peuple entier en défiant le droit international. Ces pratiques sont-elles conformes aux concepts du travail décent et de la protection sociale?

En ce qui concerne la protestation de la commission d'experts sur l'unité du travail syndical, permettez-moi de vous dire que les organisations syndicales arabes, dont la Fédération internationale des syndicats des travailleurs arabes, estiment que l'Union de l'organisation syndicale fait sa force et que le pluralisme mène à la dispersion et à l'affaiblissement des organisations de travailleurs. En outre, nous souhaitons remercier le Directeur général qui a mentionné la situation des travailleurs syriens dans le Golan syrien occupé. Nous souhaitons souligner à cet égard que l'occupation israélienne perdure, les terres continuent à être confisquées; nous assistons à l'implantation ininterrompue des colonies de peuplement, à la violation des droits des Syriens, ce qui a pour conséquence la dégradation des conditions de vie dans le Golan syrien occupé. Nous invitons instamment la communauté internationale à condamner sans

réserve Israël qui fait fi des résolutions internationales, notamment les résolutions de la Conférence internationale du Travail de 1974 et de 1980 et ne respecte pas la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de 1949.

Nous aimerions saluer, à cet égard, le peuple libanais qui a pu résister et libérer le Sud-Liban, ce qui renforce notre conviction que l'occupation des autres territoires arabes occupés est vouée à disparaître.

Nous sommes pour les échanges commerciaux, mais nous avons quelques réserves quant à l'utilisation des normes internationales du travail comme outil protectionniste. Quant au suivi de la Déclaration, il incombe exclusivement à l'OIT, qui est l'unique autorité compétente en la matière, grâce à ses mécanismes de suivi et de supervision, au service des intérêts des partenaires sociaux, à travers le dialogue objectif.

Enfin, nous souhaitons que la coopération avec l'Organisation internationale du Travail et avec le Directeur général continue pour que nous puissions atteindre nos objectifs, et nous souhaitons que la langue arabe soit désormais une langue de travail utilisée dans tous les documents et les publications de l'Organisation.

Original anglais: M^{me} DIAMANTOPOULOU (commissaire chargée de l'Emploi et des Affaires sociales, Union européenne) — C'est un plaisir pour moi de prendre part à ce débat aujourd'hui sur le rapport riche et complet préparé par le Directeur général. Un rapport qui, sans nul doute, marquera un jalon important dans vos efforts pour mettre en pratique le Programme du travail décent.

Je voudrais faire un bref commentaire sur deux aspects de ce rapport qui présentent un intérêt pour le programme social propre de la Commission européenne, notamment sur la qualité dans le travail et les politiques sociales au sujet desquels nous allons présenter des propositions aux ministres de l'Union européenne le mois prochain.

Pour nous, la notion de qualité réside dans des normes minimales. Mais il s'agit aussi d'aller au-delà du minimum et de pousser nos efforts afin de relever nos standards pour le bénéfice de tous. Ainsi, promouvoir la qualité des conditions de vie et de travail pourrait contribuer à réduire les inégalités entre les sexes. Pour nous, à la Commission européenne, la qualité ne s'arrête pas aux frontières européennes. Nous devons nous assurer que la qualité au travail et la qualité de vie sont des objectifs, valeurs et aspirations universels pour tous les gouvernements et à tous les niveaux (entreprises, consommateurs et citoyens). Il existe des liens entre notre analyse européenne et votre analyse de la dimension économique du travail décent. La notion de travail décent, en tant que facteur productif, a des incidences positives sur la compétitivité et la croissance. En Europe, la reconnaissance qu'une croissance économique durable va de pair avec la cohésion sociale est le fondement des objectifs stratégiques de politique économique que nous appliquons. Je pense que notre message ici est très proche du vôtre et je pense aussi que dans le débat international, ils peuvent et doivent se renforcer mutuellement.

Le second thème de votre rapport que je voudrais reprendre est celui de la mondialisation. Dans cette mondialisation, nous avons certes réussi à introduire des règles économiques et commerciales, mais d'un

point de vue social et environnemental, nous avons échoué. La mondialisation n'est pas un phénomène naturel. Elle a besoin aussi d'être réglementée; et pour cela, nous devons contrôler et orienter son développement pour en tirer tous les bénéfices.

Nous sommes absolument d'accord avec vous sur le fait que les normes fondamentales du travail ne sont pas importantes seulement d'un point de vue commercial, mais qu'elles doivent être considérées comme faisant partie intégrante du développement social dans son ensemble. A cet égard, les propositions que vous avez faites de renforcer le rôle du groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation ne peut que soutenir les efforts internationaux visant à assurer une plus grande cohérence entre la politique économique d'un côté et la politique sociale de l'autre. Comme vous l'avez noté dans le rapport du Directeur général, les principes fondamentaux et les droits au travail sont le «socle» de la gestion sociale dans une économie mondiale de plus en plus intégrée:

Le second rapport global sur le travail forcé est la preuve que la communauté internationale doit déployer davantage d'efforts encore pour promouvoir des fondations aussi solides. Cela, ajouterais-je, est l'une des raisons pour lesquelles la Commission a promulgué une recommandation l'an dernier en invitant les membres de l'Union européenne à ratifier la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Permettez-moi de dire dans ce contexte que j'ai été très intéressée par vos idées sur les initiatives bénévoles privées pour promouvoir les principes et les droits fondamentaux. La Commission européenne est elle-même en train de lancer un débat très large sur la responsabilité sociale des entreprises. C'est un domaine où, à notre avis, l'OIT a une contribution énorme à faire en termes d'expertise et surtout du fait qu'elle possède une légitimité unique.

J'ai le plaisir de constater que sur toutes ces questions nous travaillons plus étroitement que jamais. Cette coopération devrait être renforcée davantage encore puisque nous avons signé, le mois dernier, un nouvel échange de lettres dans lesquelles nous avons défini les domaines où nous pouvons travailler ensemble de la façon la plus efficace afin d'être à la hauteur des défis que nos deux organisations ont devant elles, comme la promotion des normes du travail et le renforcement de la dimension sociale de l'élargissement de l'Union européenne. Sur cette base, nous attendons avec impatience la possibilité de travailler avec vous en vue de réduire le déficit du travail décent.

Original espagnol: M. JIMÉNEZ AGUILAR (conseiller technique des employeurs, Espagne) — Je voudrais féliciter la Présidente et les Vice-présidents pour leur élection à la direction des travaux de cette session de la Conférence, et féliciter aussi le Directeur général pour le contenu du rapport qu'il a présenté. Je me concentrerai sur les sujets qui me paraissent particulièrement pertinents.

Il y a trois ans, avec l'appui et à l'initiative des organisations d'employeurs, cette même assemblée a approuvé la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Par cette initiative, on entendait éviter qu'un trop grand nombre d'instruments aux dispositions rigides ne nuisent au fonctionnement pratique de l'une des institutions internationales les plus prestigieuses. L'OIT devait sortir de cet

état d'inertie qui l'obligeait à se charger d'une grande partie de nos activités, munie d'instruments souvent éloignés de la réalité qu'elle prétendait vouloir influencer, ce qui menaçait l'efficacité des conventions fondamentales. Nous, employeurs espagnols, apprécions vivement les efforts déployés par l'OIT pour atteindre ce noble but, efforts qui se sont traduits par de nouveaux objectifs et de nouvelles méthodes de travail. Tant le programme mis en marche il y a deux ans que les mécanismes de suivi de la Déclaration représentent un grand pas en avant, que nous apprécions et soutenons.

Ces initiatives, tout comme le débat mené par les gouvernements, les employeurs et les travailleurs sur l'avenir de l'action normative, sont une étape importante vers l'adaptation des normes de l'OIT à un monde du travail en constante mutation.

L'approche intégrée de l'activité normative que l'on entend mettre en œuvre signifie non seulement la consolidation ou la révision des normes existantes, mais aussi la création de nouvelles normes, ainsi que de nouvelles solutions, autres que les conventions et recommandations. Notre objectif premier doit être de répondre aux nouvelles réalités.

Les rapports de force, qui sous-tendaient dans bien des cas le fonctionnement du monde du travail, cèdent la place à un autre modèle, fondé sur la coopération, qui associe le travailleur à l'entreprise et le rend partie prenante des objectifs et des stratégies de celle-ci. Le travailleur jouit alors d'une plus grande autonomie individuelle, en contrepartie d'une plus grande responsabilité dans ses décisions.

La structure de l'emploi a elle aussi évolué, sous l'influence de nombreux facteurs, notamment l'apparition de nouveaux groupes, en particulier les femmes, et le renversement de la pyramide des âges dans les pays développés.

Le cas de l'Espagne est éloquent à cet égard. Notre incapacité durant de nombreuses années, de proposer de nouvelles réponses aux transformations fondamentales des structures sociales et productives, a entraîné des distorsions importantes qui ont nui à l'emploi, surtout pour les groupes les plus défavorisés. Seule une approche nouvelle, plus proche des besoins des entreprises et de l'ensemble de la société, a permis d'inverser cette tendance et de progresser dans le domaine de l'emploi, grâce, surtout, au dialogue social. Ainsi, ces quatre dernières années, le chômage a reculé de cinq points, atteignant ainsi des niveaux historiques en dessous de la barre des 10 pour cent. On a recensé plus de 3 millions de nouveaux contrats à durée indéterminée et bénéficiant à des groupes en difficulté. Le nombre de personnes affiliées à la sécurité sociale s'est accru de 2 millions et demi de nouveaux cotisants. L'investissement et la croissance ferme et soutenue, l'accès aux avantages de l'économie mondiale, les politiques publiques de soutien ainsi que des conditions favorables à l'initiative privée et aux entreprises, tels ont été les facteurs qui ont stimulé la création d'emplois.

Le dialogue social, qu'il ait débouché ou non sur un accord, a joué un rôle déterminant dans ce processus tant pour ce qui est de l'emploi que pour l'amélioration des systèmes de protection sociale, la formation permanente dans les entreprises ou la résolution des conflits du travail, grâce à des systèmes de médiation et d'arbitrage.

Je conclus mon intervention en disant qu'il est essentiel que l'avenir de l'OIT soit perçu de la même

manière par tous ses mandants. Cela dit, le consensus doit reposer, d'une part, sur l'indépendance et la représentativité des acteurs et, d'autre part, sur l'existence d'organes qui garantissent un dialogue continu. A mon avis, la Conférence et le Conseil d'administration du BIT doivent garantir ce dialogue et nous devons tous respecter leurs décisions.

Original arabe: M. HAMADE (*délégué des employeurs, Liban*) — Au nom des employeurs du Liban, et plus particulièrement de l'Association des industriels libanais, j'aimerais d'abord remercier le Bureau international du Travail qui fournit aux trois partenaires l'occasion de débattre des questions d'économie, de développement, de productivité, de justice sociale, d'égalité et de travail décent, ainsi que d'autres sujets qui intéressent également les gouvernements, les employeurs et les travailleurs et visent au bien-être de l'humanité.

Il va sans dire que nous attendons avec impatience ces rencontres annuelles d'autant plus que le BIT nous a habitués à établir des perspectives ambitieuses notre activité économique, sociale et humanitaire et constituent pour nous un sujet de préoccupation permanente dans la recherche des possibilités d'application des politiques et recommandations adoptées.

Ainsi, nous ne pouvons qu'approuver les objectifs définis par le Directeur général, M. Juan Somavia, en ce qui concerne le travail décent, car, quelles que soient nos priorités nationales, les politiques économiques et sociales qui en découlent nous imposent d'œuvrer conjointement à la création d'un environnement de travail adéquat à tous nos travailleurs, hommes et femmes.

Ensuite, je voudrais affirmer que l'occupation, la répression et les agressions que connaît notre région ne nous empêcheront pas de chercher à réaliser nos objectifs économiques et sociaux et de développement. Ces objectifs qui, je le rappelle, sont également les objectifs prônés par l'OIT, par son Directeur général, ainsi que par la majorité des Etats Membres.

Du haut de cette tribune, j'aimerais rendre hommage à nos frères palestiniens, travailleurs et employeurs, et je leur souhaite de réussir un jour à arracher ces droits sociaux et humains dont jouissent les peuples libres qui n'ont pas à subir le poids de l'occupation.

Je voudrais également saluer les militants syriens et libanais qui luttent pour libérer leurs terres. Ce sont des militants libres dans leurs droits, dans leurs pensées, dans leurs allégeances et j'affirme à leur intention que les valeurs humaines pour lesquelles nous œuvrons au sein de l'OIT et dans nos pays, sont celles qui vaincront. En effet, la victoire ne sera jamais la victoire de la logique de l'occupation, de l'oppression ou des agressions barbares. Ainsi, nous allons continuer à collaborer dans un esprit ouvert et positif avec nos partenaires libanais, avec nos frères arabes ainsi qu'avec la communauté internationale sous l'égide de l'OIT afin de consolider les concepts humanitaires de l'OIT et de soutenir les orientations exprimées dans le rapport du Directeur général sur le travail décent.

En conclusion, nous affirmons que l'objectif de l'Association des industriels libanais a toujours été et restera d'œuvrer à l'amélioration de la performance économique, à la recherche et au développement en vue de bâtir une économie solide qui repose sur les connaissances et le savoir-faire. Nous essayons également d'améliorer la productivité afin de conserver

notre pouvoir compétitif. Ce sont là les fondements de toute activité économique et sociale visant à établir l'égalité, la justice et la paix sociale, surtout dans les conditions actuelles.

Je vous remercie et souhaite à la Conférence ainsi qu'à ses commissions techniques plein succès dans leurs travaux.

Original arabe: M. JRAD (*délégué des travailleurs, Tunisie*) — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux. J'aimerais en premier, adresser mes remerciements à M. le Directeur général du BIT pour les efforts qu'il a déployés dans le but d'insuffler plus de dynamisme aux activités de l'Organisation, de définir ses priorités et de créer les conditions propices à améliorer les conditions de vie, de liberté, de justice, de sécurité et de dignité pour l'être humain.

Ce programme ambitieux ne peut être réalisé qu'à travers la mise en œuvre des objectifs stratégiques qui figurent dans le rapport du Directeur général sur le travail décent. Ce rapport recommande l'adoption d'un certain nombre de mesures visant à améliorer les niveaux de vie des peuples dans le but de donner une dimension humaine à la mondialisation, ce qui offrirait à la société la possibilité de créer des conditions d'équilibre, de stabilité et de développement équitable.

Le défi majeur auquel nous faisons face aujourd'hui est celui de transformer la mondialisation en une situation positive pour tous les peuples dans le monde. Au lieu de marginaliser des millions de citoyens et de les laisser souffrir des conséquences néfastes de cette mondialisation, il faut tout mettre en œuvre pour libérer l'être humain et mettre fin à l'exploitation des enfants et à toutes autres souffrances sociales dans les différents continents.

Il faut déployer plus d'efforts pour répondre aux besoins de l'Afrique qui souffre du poids de l'endettement, de la pauvreté, des maladies, du chômage et du SIDA, en plus des conflits armés qui déchirent le continent et poussent des millions d'Africains à s'expatrier.

Le BIT peut s'enorgueillir des succès obtenus dans de nombreux pays grâce à son intégration des principes et droits fondamentaux au travail dans les programmes de coopération technique, aux services consultatifs offerts aux gouvernements tout en soulignant l'interdépendance entre le développement, la stabilité et la démocratie.

Il faut cependant rappeler que le dialogue tripartite reste encore faible dans plusieurs pays, car les organisations de travailleurs ne jouissent que de très peu de pouvoir. Dans ce domaine, il est nécessaire que l'OIT déploie plus d'efforts pour renforcer les droits et les libertés syndicales dans le monde entier. Il faudra aussi intensifier nos activités dans les pays arabes dans le but de renforcer la participation des travailleurs arabes et de promouvoir la liberté syndicale en collaboration avec l'Organisation arabe du travail.

La réalisation extraordinaire que constitue l'élaboration des normes est une véritable fierté pour toutes les forces éprises de paix et de développement social. Le monde a besoin aujourd'hui d'une charte du développement global qui pourrait concilier le développement économique et le développement social, dans le cadre d'un partenariat mondial, qui rendrait la mondialisation bénéfique pour tous les pays du monde.

Contrairement aux visions pessimistes prétendant que la situation dans les pays en développement est

mauvaise à cause de l'explosion démographique et des spécificités culturelles, nous sommes persuadés que le développement social est le seul pari que nous pouvons adopter pour éliminer les conséquences néfastes de la mondialisation. En Tunisie, nous avons réussi, sur la base de ces principes, à appliquer une politique de réforme de la structure sociale, et nous avons signé un accord de partenariat avec l'Union européenne. Nous avons franchi pas mal d'étapes et avons réussi à relever les revenus sociaux et les salaires minimaux, grâce à la réforme des législations et grâce au dialogue tripartite.

Le monde dans lequel nous vivons à l'aube du nouveau millénaire nécessite de notre part encore plus d'efforts, et ceci dans le but de garantir les droits et les libertés au travail. Nous devons tous lutter contre toutes les formes de discrimination raciale, renforcer la

démocratie, garantir les droits de l'homme et aider les pays en développement à mettre en place les systèmes susceptibles de contribuer à appliquer les normes fondamentales et approfondir le dialogue social. Il faut aussi soutenir le programme de l'OIT dans le domaine de la sécurité sociale afin de garantir la paix sociale. Il ne faut pas non plus omettre de renforcer le pouvoir des syndicats et le droit à la liberté syndicale.

Les peuples fondent de grands espoirs dans notre Organisation et il faut répondre positivement à leurs appels et à leurs attentes. Il faut rétablir l'équilibre entre le capital et la main-d'œuvre, réduire le fossé entre les pays riches et les pays pauvres et fournir du travail décent à tous. Seul cet objectif pourra garantir la paix et la sécurité.

(La séance est levée à 12 h 45.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
<i>Dixième séance:</i>	
Ratification d'une convention par le Sultanat d'Oman.....	1
Premier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs: Présentation du rapport dont la Conférence prend acte	1
Rapport du Président du Conseil d'administration et rapport du Directeur général: Discussion (<i>suite</i>)	1
<i>Orateurs:</i> M. Szabó, M. Al-Namlah, M. Meral, M. Abdul Latiff, M ^{me} Missambo, M. M'Henni, M. Al-Haroun, M. Li, M. Spidla, M. Buchanan, M ^{me} Bullrich, M. Jatiya, M ^{me} Onkelinx, M. Neykov, M. De, M. Komolowski, M. Dahlan, M. Gonzi, M. Issa, M ^{me} Diamantopoulou, M. Jiménez Aguilar, M. Hamade, M. Jrad	